



LE DEVOIR

Rive sud: l'agriculture rase la forêt

320 kilomètres carrés de bois ont été rayés de la carte depuis 1991



LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Le déboisement des trois grandes régions agricoles de la rive sud (Montérégie, Centre-du-Québec et Chaudière-Appalaches) s'est radicalement intensifié depuis une décennie, au point d'avoir rayé de la carte 32 121 hectares de forêts et boisés (ou 320 km²) en raison notamment du besoin de nouvelles terres et de surfaces d'épandage à bon marché pour les lisiers et fumiers.

C'est ce que révèlent trois études obtenues par *Le Devoir* auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Celles-ci indiquent que dans plusieurs municipalités, les surfaces

déboisées en milieu agricole entre 1991-95 et 1999 dépassent très souvent 5 % en cinq ans. Dans plusieurs cas, la proportion des boisés agricoles jetés par terre dépasse 10 %. Certains de ces chiffres sont d'ailleurs égaux par l'étalement urbain en périphérie de certains centres (partie non agricole) comme Granby ou Saint-Lazare, en banlieue de Montréal, pour citer les deux exemples extrêmes.

Les trois rapports du MAPAQ, réalisés en janvier 2002 par Charles Savoie à partir de relevés satellitaires, soulèvent un problème méconnu, soit la «multiplication» rapide des cannebergières dans le Centre-du-Québec. Leur surface a plus que doublé en une demi-décennie, aux dépens de 250 hectares de tourbières et de milieux humides de grande va-

leur écologique. Ce phénomène, souligne le rapport, «soulève également des inquiétudes au sein du monde municipal. Les appréhensions des élus sont essentiellement de deux ordres: on craint que la culture à grande échelle diminue les réserves d'eau souterraine et que les eaux usées rejetées par ces exploitations contaminent les sols et les cours d'eau avoisinants», ajoutant ainsi à l'intense pollution des engrais, fumiers et pesticides.

Quatre raisons expliquent ce déboisement intensif de la rive sud du Québec, d'après les sondages menés en l'an 2000 par Danièle Lafrenière, de la Direction de l'analyse et de la coordination du MAPAQ.

VOIR PAGE A 10: FORÊT

Le SCRS accrédite la thèse de «l'axe du mal»

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) est venu renforcer la théorie du président des États-Unis, George Bush, selon laquelle l'Irak, l'Irak et la Corée du Nord constituent «un axe du mal», en révélant que ces trois puissances tentent par tous les moyens d'acquiescer l'arme nucléaire.

Une décennie après sa défaite lors de la guerre du Golfe, l'Irak de Saddam Hussein «semble décidé à accéder à la capacité nucléaire le plus rapidement possible», affirme le SCRS. «Il en va de même de l'Irak et de la Libye, quoique leurs programmes soient nettement moins avancés. Quant à Israël, il ne donne aucun signe de vouloir renoncer à son important arsenal nucléaire, malgré les nombreuses critiques.» La Corée du Nord et l'Algérie figurent également parmi les préoccupations immédiates du service.

S'il fallait que ces aspirants à la puissance nucléaire développent des missiles à longue portée, «le territoire de certains alliés du Canada pourrait devenir vulnérable à une attaque», écrit le SCRS dans son rapport sur la prolifération des armes nucléaires.

VOIR PAGE A 10: SCRS

Paix contre territoires

Les propositions saoudiennes font leur chemin

Même Sharon trouve l'initiative «intéressante»

REUTERS

Jérusalem — L'offre du prince héritier saoudien Abdallah de normaliser les relations arabo-israéliennes en échange de la restitution des territoires occupés en 1967 paraît faire son chemin tandis que s'ébauche une reprise du dialogue.

Yasser Arafat, George W. Bush, nombre d'États arabes et Ariel Sharon lui-même y ont vu une initiative «positive» ou du moins «intéressante» et le président israélien Moshe Katzav a invité le prince à venir exposer ses idées en Israël.

Le chef de la diplomatie européenne, Javier Solana, a pour sa part décidé d'écourter une visite en Israël et dans les territoires occupés pour se rendre aujourd'hui à Djeddah afin de s'entretenir de l'offre du prince, a annoncé l'Union européenne.

Rencontrant Javier Solana hier, le ministre israélien de la Défense, Binyamin Ben-Eliezer, cité par son porte-parole, a déclaré que l'initiative saoudienne comportait «de nouveaux éléments» et doit «être encouragée».

VOIR PAGE A 10: CHEMIN

INDEX

7 8313 00060 5	Annonces..... B 8	Idées..... A 9
	Bourse..... B 4	Le monde..... A 6
	Avis publics..... B 7	Les sports..... B 7
	Carrières..... B 6	Mots croisés..... B 7
	Culture..... B 8	Nature..... B 6
	Économie..... B 1	Télévision..... B 9
	Éditorial..... A 8	Météo..... B 8

Déjouer la violence



Claude Picard, professeur d'éducation physique, s'adresse à un groupe d'élèves dans la cour de récréation de l'école Saint-Étienne, à Drummondville.

La récré, ce n'est pas pour flâner!

À Drummondville, un système d'encadrement donne des résultats

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Pour éviter les coups de pied et de poing dans la cour de récré, rien ne vaut des enfants organisés! Voilà le principe qui a inspiré à Claude Picard tout un système d'inscription obligatoire à une série de jeux aux périodes de récréation. «Ça fait six ans que ça dure, les enfants adorent bouger aux heures de récré et je ne me rappelle plus la dernière bataille...»

Demandez au prochain directeur d'école qui

passé: qui retrouve-t-il le plus souvent à la porte de son bureau après une période de récréation très tumultueuse? Un, deux, parfois plusieurs bambins, l'air piteux, la prunelette encore un peu enflammée, «envoyés chez le directeur» pour avoir maltraité l'un de leurs prochains...

«Le problème de la violence, on le retrouve souvent dans des écoles où les enfants ne sont pas bien encadrés dans les périodes de temps libre», explique Claude Picard, professeur d'éducation physique dans deux écoles primaires de Drummondville. «Donnez-leur le choix entre un jeu et du temps libre: ils prennent la solution facile, et c'est là que les problèmes commencent!»

Préoccupé par la diminution des heures d'éducation physique offertes à l'intérieur des heures de classe régulières, soucieux aussi de l'oisiveté d'un nombre croissant d'enfants, le prof a décidé de combattre la violence en enravant l'une de ses causes les plus tordues: le niaiserie!

À l'école Saint-Étienne, à Drummondville, et à l'école Saint-Charles, tout à côté (deux établissements qu'il visite comme professeur

VOIR PAGE A 10: RÉCRÉ

Le Québec, «république bananière»

Phyllis Lambert accuse Québec de nonchalance «désastreuse» et «honteuse» en matière de défense du patrimoine

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

On pourrait parler du coup de feu de ses lèvres. Phyllis Lambert ne déclare pas: elle tonne, comme un canon. Et quand elle se prononce sur un sujet, on sent que le monde tremble.

«En matière de gestion du patrimoine, le Québec est encore une république bananière, lance Mme Lambert. C'est désastreux. C'est effarant. C'est une honte. Il faut trouver un moyen pour en arriver à une méthode de gestion du patrimoine digne d'un État moderne. La seule tentative de mettre un peu d'ordre dans le domaine remonte au livre blanc du ministre Jean-Paul L'Allier, dans les années 70. La situation a finalement assez peu évolué en 25 ans. Le Québec se vante de sa culture sur la scène internationale, mais dans les faits, le gouvernement ne s'en préoccupe pas.»

Et boum. Et pan. Ses phrases ont le poids d'une crédibilité hors pair ajoutée à celui d'un engagement

aussi généreux que passionné. Ce qui pèse lourd, très lourd, dans la balance de la critique. Héritière de la célèbre famille Bronfman, fondatrice d'Héritage Montréal, le plus vieux groupe du genre au Canada, créatrice du fabuleux Centre canadien d'architecture, elle multiplie la défense et l'illustration pratique aussi bien que théorique du patrimoine depuis des dizaines d'années. Phyllis Lambert est elle-même un des trésors vivants de Montréal.

La rencontre avec le comité éditorial du *Devoir*, lundi, impliquait aussi quelques autres mordus, dont Dinu Bumbaru, infatigable défenseur du patrimoine national et international, maintenant à la tête d'Héritage Montréal. Le groupe de protecteurs entêtés a passé une bonne heure à verser des preuves de la nonchalance honteuse de la société distincte en général et de Montréal en particulier, des preuves qui s'accumulent comme autant de plaies purulentes sur un visage.

VOIR PAGE A 10: PATRIMOINE



Rien n'assure que l'intégrité de l'édifice Ernest-Cormier sera respectée au cours de sa transformation en siège de la Cour d'appel.

• LES ACTUALITÉS •

Les médecins spécialistes sont favorables à la carte à puce

Les jeunes médecins, eux, n'en veulent pas

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Les médecins spécialistes sont venus presser le gouvernement hier de foncer tête baissée dans le dossier de la carte santé à puce même si d'innombrables questions à son sujet sont laissées sans réponse. Les médecins résidents, par contre, sont d'un tout autre avis et demandent le report de ce projet, « beaucoup trop coûteux » et « pas indispensable ».

« Il manque beaucoup de données. Mais nous sommes favorables [au projet de carte à puce] parce que ça fait longtemps qu'on dit que [la résolution des] problèmes du réseau de santé, que ce soit l'accessibilité, les problèmes des urgences, les médicaments, ça passe par une informatisation », a livré le président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), Yves Dugré, au cours d'un point de presse tenu en marge de la commission parlementaire qui étudie l'avant-projet de loi sur la carte santé du Québec.

Contrairement aux pharmaciens, dont les représentants de l'ordre professionnel ont également comparu à cette commission hier, les médecins sont très en retard en matière d'informatique. La carte santé à microprocesseur apparaît comme un moyen de les propulser dans la modernité. Mais pas question que les médecins assument certains frais liés à leur informatisation. « C'est clair que non », a dit le D^r Dugré. Dans son mémoire, la FMSQ souligne que son appui est conditionnel au fait que la carte santé à puce ne serve pas avant tout au contrôle administratif. Elle multiplie aussi les questions sur le projet gouvernemental.

Dans l'avant-projet de loi, les règles d'accès aux dossiers carte santé des patients (qui aura accès à quoi et dans quelles circonstances?) ne sont pas définies. Les médecins spécialistes ne s'en émeuvent guère: tout le monde dans le réseau aura accès en tout temps aux dossiers des patients. « C'est ce qui va arriver dans la vie pratique », a dit le D^r Jacques Provost, directeur des affaires professionnelles de la FMSQ, comme s'il s'agissait d'une évidence.

La Fédération des médecins résidents du Québec (FMRQ), qui compte 2000 jeunes médecins, a réclamé, de son côté, le report sine die du projet. La carte à puce est coûteuse. Qui plus est, en Allemagne, en France et en Belgique, son efficacité à des fins cliniques n'a pas été démontrée; en Europe, ces cartes ne servent qu'à des fins administratives, rappelle la FMRQ.

Le gouvernement minimise les coûts d'implantation, établis à 159 millions, en omettant, notamment, les frais d'informatisation des 7000 médecins généralistes, soit 35 millions. Pour le président de la FMRQ, Jean-Sébastien Delisle, le gouvernement ferait mieux d'acheter davantage d'équipement médical dont le réseau a un besoin criant, des appareils de résonance magnétique, par exemple, parce que « c'est intenable, des délais d'attente de trois mois ».

Le ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, François Legault, s'est élevé contre leur position. « Je n'en reviens pas. Vous ne savez pas l'importance d'un système d'informatisation en 2002, vous qui êtes des jeunes? s'est-il écrié. On dirait que ce sont des comptables qui sont devant nous, pas des médecins », a lancé le ministre, comptable de formation.



Le ministre Art Eggleton, que l'on voit ici alors qu'il procédait à la revue de militaires devant s'embarquer pour une mission en Afghanistan, disposait, dès le 21 janvier, de toute l'information au sujet de la capture de combattants afghans par des soldats canadiens.

Capture de combattants afghans

Eggleton savait tout dès le 21 janvier

Un haut gradé de l'armée contredit la version du ministre de la Défense

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le ministre de la Défense, Art Eggleton, a obtenu le 21 janvier toutes les informations sur la capture de prisonniers en Afghanistan par des soldats canadiens.

C'est ce qu'a indiqué hier le vice-amiral Greg Maddison, dont le témoignage entre ainsi en contradiction avec la version du ministre sur ce qu'il savait de la capture des prisonniers afghans.

M. Eggleton avait dit qu'il n'avait pas informé le premier ministre ni la population de cette capture avant le 29 janvier, soit plus d'une semaine après le fait, parce qu'il attendait d'en savoir plus long sur l'implication canadienne dans l'opération.

Mais le vice-amiral a soutenu devant un comité des Communes qu'il avait clairement expliqué à M. Eggleton le rôle joué par les Canadiens le 21 janvier. « Le ministre a été informé que notre mission avait été un succès, que nous avions suivi nos engagements, que personne n'avait été blessé, que nous avions capturé des terroristes afghans suspects appartenant peut-être à l'organisation al-Qaïda et qu'ils avaient été transportés de façon sûre et remis aux Américains », a-t-il déclaré. Le ministre semblait avoir compris toutes ces informations, a-t-il ajouté.

M. Eggleton avait pourtant dit la semaine dernière qu'il ne disposait pas de tous les détails à propos de cette mission. Durant la séance d'information du 21 janvier, a-t-il expliqué, on l'avait informé que les

troupes spéciales des forces JTF-2 étaient impliquées dans une « opération internationale » au cours de laquelle des prisonniers avaient été faits. Mais il a ajouté qu'il n'a pas pu confirmer l'importance de l'implication des militaires canadiens dans l'opération.

Pendant qu'Eggleton gardait pour lui ces informations, un débat faisait rage relativement au transfert des prisonniers aux Américains qui refusaient de leur accorder le statut de prisonniers de guerre.

Un jour avant d'informer les membres du cabinet de l'implication des militaires dans la capture des prisonniers, le premier ministre Jean Chrétien avait qualifié d'hypothétiques les questions portant sur les prisonniers afghans puisque, disait-il, les militaires canadiens n'en détenaient pas.

L'OLF n'est pas au bout du fil pour tout le monde

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le service téléphonique de consultations linguistiques de l'Office de la langue française n'est pas accessible aux abonnés de Sprint Canada. Alerté il y a quatre mois, le gouvernement du Québec avoue son impuissance à corriger la situation, renvoyant le problème dans les plates-bandes fédérales.

Comme l'a confirmé au *Devoir* un porte-parole de l'Office de la langue française (OLF), c'est à la suite de plaintes déposées en octobre dernier par des citoyens que l'OLF s'est rendu compte que son service téléphonique était quasi exclusif à Bell Canada et à Telus Canada (connu jusqu'à récemment sous le nom de Québec Téléphone). « On est impuissants, et le gouvernement du Québec est impuissant aussi. C'est un problème qui relève davantage du CRTC [Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes]. Qui bloque? Je suis incapable de vous le dire », a expliqué Gilles-Louis Racine, de l'OLF. Celui-

ci a précisé qu'aucun correctif n'a été envisagé. « Ça remettrait en question tout le service 1 900 », a-t-il dit.

Après une vérification technique, la direction des services de la téléphonie du Conseil du trésor a conclu, le 11 décembre dernier, à son incapacité à résoudre le problème. « Il appert que le service offert par Bell Canada a certaines limites », indique le Conseil du trésor dans une note interne à l'OLF. On souligne également que le problème relève des autorités fédérales.

Le service de consultations linguistiques de l'OLF est disponible grâce à une ligne téléphonique 1 900. Il coûte 5 \$ pour dix minutes de consultation. L'accès en est déterminé par le fournisseur local de services téléphoniques.

Or Sprint Canada, en devenant fournisseur de téléphonie locale en 1999, a décidé de ne pas donner accès aux lignes 1 900 de Bell car elles représentent « un risque au chapitre des revenus ». C'est sur les lignes 1 900 et 1 976 que l'on retrouve notamment plusieurs services astrologiques et de discussions érotiques.

« C'est une décision d'affaires, mais on ne savait pas

que ça bloquait le service de l'OLF », a précisé le vice-président de Sprint Canada, Serge Babin. Prévenu par *Le Devoir*, Sprint Canada cherche maintenant une solution technique pour pouvoir offrir le service à ses quelque 15 000 abonnés, concentrés surtout dans la grande région montréalaise. « Il y a par contre une difficulté pour la facturation. Il faudra compter au moins cinq ou six mois avant de pouvoir faire quelque chose », a indiqué M. Babin.

Du côté de Bell Canada, on a précisé que des négociations ont été entreprises avec Sprint Canada. « Il faut une entente entre Bell et le fournisseur local pour que les abonnés puissent avoir accès au service téléphonique de l'Office de la langue française », a expliqué France Poulin, de Bell. Celle-ci a ajouté que la ligne 1 900 est « un outil intéressant de marketing pour le gouvernement qui en tire des revenus ».

Outre le service de consultations linguistiques de l'OLF, Bell Canada fournit également une ligne 1 900 à la Société d'assurance automobile du Québec pour la validation des permis de conduire.

JEANBOURGET *ki ds*
Vêtements de maternité à l'étage

CHEZ LA BOUTIQUE ENFANTS DESLONGCHAMPS
1007, RUE LAURIER OUEST, OUTREMONT
TEL.: 274-2442

MARIE VERMETTE inc.
Fleurs, plantes et objets choisis

801, av. Laurier Est, Montréal
Tél.: (514) 272-2225 • 1 877 272-2226
LIVRAISON

Tisser la toile de la Solidarité

Après PORTO ALEGRE,
le mouvement social mondial
repren l'initiative.

Rencontre avec:
Samir Amin
Monique Simard
Vivian Barbot (FFQ)
Manuel Rozenal (COLOMBIE)
Nasséra Dutour (ALGÉRIE)
Moussa Tchangari (NIGER)
Emilio Taddei (ARGENTINE)

Samedi, le 2 mars 2002 à 19h00
Centre St-Pierre
1205, de la Visitation

Alternatives Informations: 982-6606

Les Obligations à taux progressif

Un investissement dont le rendement augmente chaque année.

Boni de 1%
la première année
pour les nouveaux
fonds REER

Capital garanti
à 100%
par le gouvernement
du Québec

Année	Taux
10 ^e année	8,00%
9 ^e année	7,00%
8 ^e année	6,75%
7 ^e année	6,50%
6 ^e année	6,25%
5 ^e année	6,00%
4 ^e année	4,75%
3 ^e année	4,25%
2 ^e année	3,00%
1 ^e année	2,00%

www.placementsqc.gouv.qc.ca

Placements
Québec

On prépare l'avenir



Appelez-nous!

1 800 463-5229

Pour la région de Québec, composez le 521-5229.

Heures d'ouverture:
du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h,
et les samedis de février, de 10 h à 16 h.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

radio-classique
99.5
cjp
m. montreal14 au 17 mars 2002
Palais des Congrès de Montréal
Salon
des Vins et spiritueux
de Montréal

Secteur public

Les syndicats font d'une pierre deux coups

Entente sur une prolongation des conventions et sur l'équité salariale

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

C'est d'une trêve biface dont ont convenu le gouvernement Landry et les syndicats du secteur public (FTQ, CSN, CSQ, FTIQ et SFPQ) au cours des derniers jours. Les ententes de principe survenues entre les deux parties touchent à une prolongation d'un an des conventions collectives mais aussi à un plan d'évaluation des emplois pour régler le dossier de l'équité salariale.

Dans les prochains jours, les diverses instances syndicales seront d'ailleurs encouragées par leurs leaders à entériner ces accords. Le négociateur de la FTQ, Gilles Giguère, s'est dit «relativement satisfait» des deux ententes survenues avec le Conseil du trésor, l'une agissant positivement sur l'autre avec un «effet de levier».

Les 375 000 employés de l'État recevront donc une hausse de traitement de 2 % en 2003, moyennant une augmentation des échelles salariales de 2 % du 1^{er} avril au 31 décembre et le versement de montants forfaitaires d'avril à juin. Les conventions collectives, qui seront prolongées au delà du 30 juin prochain pour un an, avaient jusqu'ici accordé aux syndiqués des augmentations salariales de 9 % réparties sur quatre ans.

La prolongation des contrats de travail avec les syndiqués du secteur public servira notamment aux négociations sur les régimes de retraite. Les syndicats veulent mener Québec à verser sa part à cette caisse. «C'est un dossier de plusieurs milliards et il semble y avoir enfin une volonté politique pour le faire avancer», a rappelé le président du SFPQ (fonctionnaires), Richard Thibodeau.

Québec et les syndicats ont également convenu, après neuf mois de pourparlers, d'un nouvel outil d'évaluation des emplois dans le but de régler la question de l'équité salariale. Ce plan remplace celui de 1989 et donnera lieu à des enquêtes sur le terrain qui devraient durer jusqu'à la fin de l'année.

«Ça devrait nous permettre de tenir compte de tous les aspects du travail féminin, mais tout n'ira pas comme dans un jardin de roses, et il faut s'attendre à quelques litiges en cours de route avec les employeurs», pense la vice-présidente de la CSN, Claudette Carboneau.

Il reste d'ailleurs au gouvernement à s'entendre avec les enseignants sur le dossier de l'équité salariale. Le Conseil du trésor n'a toujours pas répondu à la contre-offre de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE, affiliée à la CSQ), qui s'élève à environ 300 millions, mais les ententes de cette semaine devraient avoir un effet positif, reconnaît la présidente de la CSQ, Monique Richard.

«Il y a une obligation de résultats bien claire, et le dossier des enseignants devra maintenant être évalué à sa juste mesure.»

Immigration

Dyane Adam veut envoyer plus de francophones au Canada anglais

Aussi bien dire qu'on les jette «dans la gueule du loup», prévient le chef bloquiste, Gilles Duceppe

Dyane Adam aimerait que le Canada recrute plus d'immigrants francophones et les encourage à s'installer dans les communautés francophones hors Québec. Mais compte tenu des taux vertigineux d'assimilation, certains pensent que cela reviendrait à les jeter dans «la gueule du loup».

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Malgré les taux d'assimilation très élevés qui guettent les francophones hors Québec, le gouvernement fédéral devrait encourager l'établissement ailleurs au Canada des immigrants qui parlent le français, pense la Commissaire aux langues officielles, Dyane Adam.

Le rapport de la commissaire déposé hier a pour prémisses que la croissance des populations au Canada repose désormais sur l'immigration et non sur la natalité. Or, constate-t-elle à partir de données recueillies par le directeur de l'Institut d'études canadiennes de l'université McGill, Jack Jedwab, à peine 5 % des immigrants reçus par le Canada ne parlent que le français, contre 48 % qui ne parlent que l'anglais. Et ceux qui maîtrisent les deux langues représentent à peine 4 % du total. Bref, moins de 10 % de tous les immigrants canadiens connaissent le français à leur arrivée. Et ils s'installent en très grande majorité (environ 80 %) au Québec, privant ainsi les communautés francophones d'un moyen vital de faire grossir leurs rangs.

En fait, dit le rapport, «Citoyenneté et Immigration Canada reconnaît qu'il n'a pris aucune mesure directe pour recruter des immigrants francophones à l'étranger». Même les États-Unis, où on n'offre pourtant aucun service en français, réussissent à attirer plus d'immigrants francophones que le Canada. Entre 1991 et 1996, les États-Unis ont accueilli 182 029 francophones (dont les trois quarts proviennent d'Haïti), contre 33 980 pour le Canada. «Nos voisins du Sud ont su attirer [trois fois plus d']immigrants de France en dépit du fait que le Canada offre de meilleures conditions socioculturelles pour les francophones», s'étonne le rapport.

Conclusion: «Les communautés francophones ne reçoivent pas une proportion suffisamment élevée d'immigrants parlant français pour maintenir leur poids démographique», a expliqué Dyane Adam en conférence de presse. «Et le gouvernement fédéral n'a pas pris de mesures vraiment efficaces pour recruter des immigrants parlant le français dans les communautés francophones minoritaires.»

Pourtant, elle reconnaît du même souffle que le taux d'assimilation des immigrants francophones hors Québec, même s'il est en baisse depuis les an-



La commissaire aux langues officielles, Dyane Adam, comprend mal que le Canada puisse attirer moins d'immigrants francophones que les États-Unis.

nées 60, atteint encore 50 %. (Les Africains du Nord sont les plus susceptibles de troquer le français pour l'anglais.) Un taux encore plus élevé que celui des francophones «de souche», qui est d'environ 30 %. En d'autres mots, les communautés francophones ne profitent pas au maximum, loin s'en faut, de cet afflux de nouveaux membres potentiels.

Un piège à francophones?

Rappelant à son tour les taux d'assimilation, le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, croit qu'il ne faudrait pas prôner l'établissement des francophones hors Québec sans changer les structures d'accueil. «S'il n'y a rien d'autre que les politiques actuelles, on les enverrait effectivement dans la gueule du loup. Il ne faut surtout pas faire cela. Ça prend une modification majeure et ça prend des politiques très solides, ce qui n'existe pas à ce moment-ci. Sans de telles politiques, c'est impossible.»

C'est justement ce que croit Mme Adam. Il y a un

travail de «sensibilisation» à faire de la part du gouvernement fédéral, croit-elle, par exemple pour informer les nouveaux immigrants francophones de l'existence d'une communauté minoritaire dans leur province. «Il est vraiment nécessaire que dès que nos immigrants arrivent au pays, ils établissent dès le début des liens avec la communauté d'accueil minoritaire et, bien sûr, que des services et des institutions de la minorité soient bien outillés pour accueillir ces arrivants.»

Le nouveau ministre de l'Immigration, Denis Co-dre, s'est montré ouvert aux recommandations de la Commissaire aux langues officielles. «Je pense qu'on doit avoir des messages ponctuels vers la francophonie, alors je vais travailler de près avec le ministre des Affaires étrangères et Denis Paradis, notre nouveau secrétaire à la Francophonie, pour peut-être trouver des façons pro-actives d'envoyer le message comment le Canada est aussi une terre d'accueil pour la francophonie.»

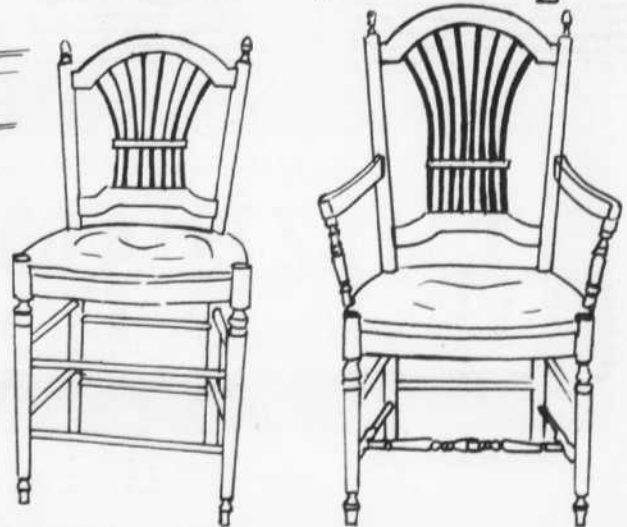
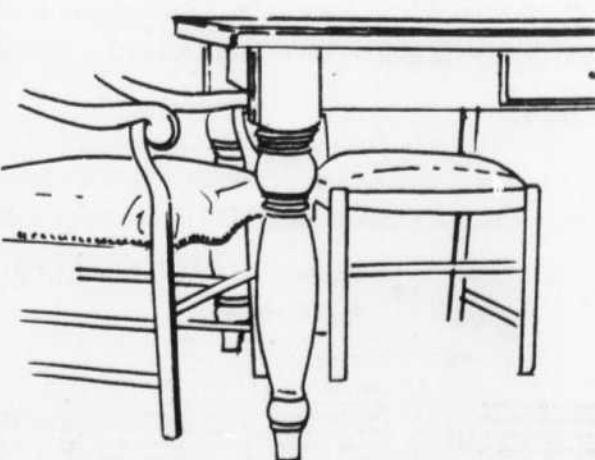
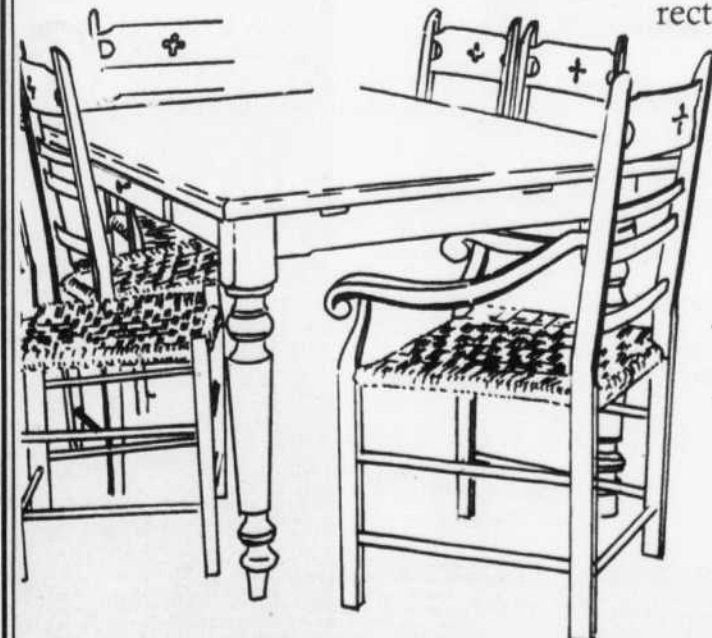
À table messieurs dames

Jusqu'au 15 mars
15%
de réduction

- choix de formats jusqu'à* 72" x 42"
- choix entre 10 modèles de pattes
- choix de couleurs
- choix de chaises

Obtenez 15% de réduction lorsque vous commandez un ensemble table et chaises pouvant recevoir jusqu'à 12 couverts avec rallonges.

*cette promotion s'applique sur nos modèles de tables rectangulaires à quatre pattes allant des formats 48" x 36" jusqu'à 72" x 42"



MAISON DE MEUBLES

Patrimoine

3932 Autoroute Laval Ouest,
(coin Curé-Labelle)
Laval (Qc) H7T 2P7

(450) 687-6867

• LES ACTUALITÉS •

La Prairie

Des parents demandent au tribunal de sauver l'école de leurs enfants

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Un nouveau groupe de parents recourt aux tribunaux pour éviter la fermeture de leur école. Après avoir laissé courir la menace, les parents de l'école secondaire Saint-François-Xavier, à La Prairie, ont déposé lundi une requête à la Cour supérieure de Longueuil pour faire annuler la décision de la commission scolaire des Grandes-Seigneureries de fermer l'établissement en 2006.

Choqués de la décision du conseil des commissaires, prise en décembre dernier, de fermer graduellement les secondaires 3, 4 et 5 de l'école Saint-François-Xavier au profit de l'ouverture — en septembre prochain — d'un volet international à la polyvalente du coin, les parents ont pris la voie judiciaire et espèrent faire annuler cette décision de la commission scolaire.

Rappelons que l'école Saint-François-Xavier offre un programme enrichi aux trois dernières années du secondaire — les seuls groupes qui fréquentent l'école —, programme qui a permis à l'établissement de se classer parmi les dix meilleures du controversé palmarès des écoles secondaires du Québec au cours des deux dernières années. Parce qu'elle souhaitait démarrer un volet international à la polyvalente La Magdeleine, la commission scolaire voulait semble-t-il éviter que se chevauchent deux programmes de type enrichi dans un même territoire, d'où l'idée de fermer l'une au profit de l'autre.

«Nous avons un taux de réussite de 100 % à cette

école et un taux de décrochage de 0 %, et tout ça est mis en péril parce qu'on veut un volet international juste à côté», déplore François Bouchat, porteur de la requête judiciaire au nom de quelque 350 parents, tous membres du Comité de survie de l'école Saint-François-Xavier.

Lui-même parent de deux adolescents qui fréquentent l'école visée par la requête, M. Bouchat fonde ses espoirs de faire renverser cette décision sur le droit des parents de choisir l'école qui répond le mieux aux besoins de leurs enfants. «C'est sur cet article de la Loi sur l'instruction publique que notre argumentaire est basé», confirme M^e Pierre Marquis, l'avocat qui défendra les parents dans cette cause, présentée pour une première fois à Longueuil le 12 mars prochain.

«Nous invoquons aussi que la commission scolaire a fait preuve de parti pris et de mauvaise foi dans sa décision de fermer l'établissement», ajoute M^e Marquis. Nous voulons faire annuler sa décision de fermer l'école Saint-François-Xavier.»

Les parents affirment avoir en effet été consultés par la commission scolaire par le truchement des conseils d'établissement, mais ils ajoutent qu'on leur a présenté un projet d'ouverture d'un volet international à la polyvalente La Magdeleine sans qu'il soit fait mention que cet ajout annonçait la disparition de l'école Saint-François-Xavier en 2006.

En raison de l'heure tardive, il a été impossible de joindre les porte-parole de la commission scolaire des Grandes-Seigneureries hier.

Saint-François-Xavier est pourtant classée parmi les meilleures écoles publiques

Dépistage du cancer du sein

Le Québec refuse de suivre l'exemple américain

La mammographie continuera d'être offerte à partir de 50 ans plutôt que 40 ans

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Le Québec n'emboîtera pas le pas aux Américains, dont les autorités de santé viennent de recommander d'abaisser à 40 ans l'âge auquel les femmes doivent subir des mammographies de dépistage du cancer du sein.

Alors que la controverse se poursuit sur l'efficacité réelle des mammographies à réduire la mortalité par cancer du sein, un groupe indépendant d'experts américains sur les soins de santé préventifs vient en effet d'émettre de nouvelles lignes directrices pressant les autorités fédérales de ramener à 40 ans l'âge des premières mammographies de dépistage. Auparavant, le dépistage était recommandé aux seules femmes de 50 à 69 ans, comme au Québec.

Le secrétaire américain à la Santé, Tommy G. Thompson, a déclaré la semaine dernière que, bien «que les mammographies ne constituaient pas un outil parfait», elles demeuraient «un outil de prévention précoce qui permettait de sauver des vies». En conséquence, ce dernier a indiqué que ces nouvelles lignes directrices allaient devenir la politique officielle du gouvernement.

L'automne dernier, une étude danoise avait ravivé le débat sur l'efficacité réelle des programmes de dépistage par mammographies, même chez les femmes de 50 à 69 ans. Depuis, les experts se querellent sur la validité des sept ou huit études d'envergure réalisées dans le monde sur la capacité, à long terme, des mammographies à diminuer le nombre de femmes atteintes qui décèdent de la maladie.

Chose certaine, au Québec, on ne semble pas vouloir suivre la nouvelle position américaine.

«Nous n'avons pas pu étudier les arguments de ce groupe d'experts, mais il n'y a pas de nouvelle étude qui semble appuyer cela. Je suis très étonnée de leurs résultats», a indiqué hier le D^r Patricia Goggin, directrice médicale du Programme québécois de dépistage du cancer du sein (PQDCS).

Au Canada, le groupe d'experts sur les soins de santé préventifs qui conseille les autorités fédérales a adopté une position différente il y a un an, sur la base des mêmes données, rappelle le D^r Goggin. Il a suggéré aux médecins de ne pas déconseiller ou recommander le dépistage systématique des femmes de 40 ans.

Mais selon le D^r Guy Barrette, directeur du département d'imagerie médicale à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, malgré l'absence d'études démontrant, noir sur blanc, l'efficacité de la mammographie de dépistage, l'agressivité des cancers chez les femmes de 40 ans constitue un argument de poids pour les inclure dans le programme de dépistage. «Pour l'instant, il n'y a pas d'autres moyens de dépister et cela permet d'intervenir plus tôt. Les appareils ont aussi beaucoup évolué depuis que ces études ont été réalisées. Les mammographies réalisées aujourd'hui auront peut-être dans 15 ans un impact sur les taux de mortalité», dit-il.

Le D^r André Robidoux, spécialiste du cancer du sein au CHUM, croit quant à lui qu'il faut peut-être plutôt concentrer le dépistage chez les femmes de 40 ans considérées à risque, comme le permet le PQDCS. Grâce à l'historique familial et à différents autres facteurs, on peut quantifier de façon de plus en plus précise les femmes plus sujettes à développer un cancer. «Compte tenu de la grande difficulté à analyser les mammographies de femmes non ménopausées, il serait peut-être prématuré d'étendre cela à cette population.»

EN BREF

Un plan d'action pour aider les personnes âgées

(PC) — Le Bloc québécois est revenu à la charge, hier, proposant la mise en œuvre d'un plan d'action pour faire connaître et rendre plus accessible le programme fédéral de Supplément au revenu garanti (SRG) destiné aux personnes âgées les plus démunies. Le SRG a été créé pour aider financièrement les personnes âgées de 65 ans et plus ayant de faibles revenus. Il ne dépasse pas 6000 \$ par année, par personne. Un rapport du comité parlementaire des Ressources humaines mettait en relief qu'un minimum de 270 000 citoyens y auraient droit mais ne s'en prévalent pas. Des évaluations démontrent que, depuis 1993, Ottawa aurait ainsi économisé quelque 3,2 milliards. «Le gouvernement doit simplifier l'accès à ses services, et ça, ça a été dénoncé partout», a fait valoir le député du Bloc, Marcel Gagnon. Le plan d'action proposé par le Bloc vise quatre aspects. Ainsi, le gouvernement devrait lancer une campagne d'information, simplifier l'accès à ses services; et simplifier l'inscription au programme. Le Bloc croit aussi que la rétroactivité devrait s'appliquer entièrement, et non pas seulement sur 11 mois.

Canada

deux bonnes raisons de penser aux
Nouvelles Obligations d'épargne
du Canada pour la saison des REER.

ces obligations d'épargne sont en vente pour un temps limité seulement.

OBLIGATION À PRIME DU CANADA

2,00% 3,00% 4,25% 4,75% 6,00%

AN 1

AN 2

AN 3

AN 4

AN 5

ÉMISSION 25 — TAUX ANNUEL COMPOSÉ DE 3,99 % APRÈS 5 ANS

OBLIGATION D'ÉPARGNE DU CANADA

1,30% 2,75% 4,00%

AN 1

AN 2

AN 3

ÉMISSION 76 — TAUX ANNUEL COMPOSÉ DE 2,67 % APRÈS 3 ANS

C'est le moment ou jamais d'acheter les Nouvelles Obligations d'épargne du Canada. Les taux spéciaux appliqués aux Obligations d'épargne du Canada et aux Obligations à prime du Canada en font un excellent choix pour les REER. Les deux titres jouissent de l'entière caution du gouvernement du Canada, assurent rendement garanti et flexibilité tout en ne comportant aucuns frais.

L'Obligation d'épargne du Canada est encaissable en tout temps alors que l'Obligation à prime du Canada peut être rachetée annuellement. Achetez-les en ligne, par téléphone ou à votre institution bancaire ou financière. Faites de votre REER un placement solide.

Pour acheter en ligne ou par téléphone, consultez WWW.OEC.GC.CA ou composez 1 888 773 9999 respectivement.

NOUVELLES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA
BÂTISSEZ SUR DU SOLIDE

Le ministre des Finances peut mettre fin à la vente des obligations en tout temps. Pour obtenir un reçu officiel applicable à l'année d'imposition 2001, consultez notre site Web ou renseignez-vous sur les dates limites par téléphone.

Olivieri

librairie • bistro

UN
BISTRODES DIZAINES
D'ÉVÉNEMENTSDES MILLIERS
DE LIVRES

5219, Côte-des-Neiges
Métro Côte-des-Neiges
Tél. : 514-739-3639
Fax : 514-739-3630
service@librairieolivieri.com

• LES ACTUALITÉS •

Nombre record de transactions

Chacun cherche sa chaumière

Le marché de l'immobilier refuse de marquer une pause

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

Les Québécois sont plus décidés que jamais à devenir propriétaires et le marché de la vente de maisons existantes ne déçoit pas, constatent les institutions actives dans le secteur de l'immobilier.

L'année 2001 a enregistré un record de 61 620 transactions dans le marché de la vente au Québec et les premières semaines de l'année 2002 témoignent de la même effervescence.

À Montréal, par exemple, les ventes de maisons existantes en janvier ont été en hausse de 62 % par rapport à la même période l'an dernier, soit 3905 transactions contre 2412 en janvier 2001. Du jamais vu au moins depuis 1988, année où la

Chambre immobilière du Grand Montréal s'est mise à compiler des données informatisées. Surtout que cette hausse est survenue après un mois de décembre déjà exceptionnel, où la hausse de la revente a été de 49 %.

Explosion en janvier

Le marché de la revente a particulièrement explosé, en janvier, dans des secteurs comme la Rivière-Sud (hausse de 74 %), l'est de Montréal (hausse de 78 %) et les Laurentides, où la hausse a atteint... 116 %!

Or ce mouvement, que les spécialistes qualifient même d'*«en-diabli»*, n'a pas l'air de s'essouffler. Déjà, la Chambre immobilière du Grand Montréal s'attend à un mois de février lui aussi exceptionnel, avec une augmentation de la revente en hausse de 40 % par rapport à l'an passé. Traditionnellement, les fins et les débuts d'année sont pourtant considérés comme des mois calmes en immobilier!

Du coup, même les enquêtes et sondages sur les intentions d'achat de propriété de la part des Québécois semblent bien conservateurs.

Ainsi, le Mouvement des caisses Desjardins ren-

dit public hier un sondage SOM mené l'été dernier auprès de locataires du Québec. On y apprenait que 368 000 locataires avaient l'intention d'acheter une propriété d'ici trois ans et que 125 000 d'entre eux passeraient à l'action dans l'année. L'automne dernier, une enquête de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) indiquait pour sa part que les ménages montréalais seraient moins nombreux à acheter une résidence dans les mois à venir après la forte hausse enregistrée en l'an 2000.

Aujourd'hui, tant chez Desjardins qu'à la SCHL, on reconnaît que la réalité dépasse les prédictions. *«La confiance des consommateurs se maintient, l'économie aussi, les taux hypothécaires ont baissé en fin d'année et il y a une pénurie de logements locatifs... Tous ces facteurs viennent soutenir la demande de propriétés»*, explique Jean Laferrrière, analyste de marché à la SCHL.

De plus, contrairement au reste de l'Amérique du Nord, le Québec n'a pas connu de contrecoup économique à la suite des attentats du 11 septembre. Mais il a subi un contrecoup émotif qui sert le marché immobilier: *«Depuis le 11 septembre, on voit un retour au coconing, aux valeurs familiales, et l'habitation apparaît comme une valeur sûre»*, note M. Laferrrière.

Une vigueur étonnante
Hélène Bégin, économiste au Mouvement Desjardins, relève en gros les mêmes facteurs, notant toutefois à quel point la vigueur

actuelle du marché de la revente, qui dure maintenant depuis des mois, est surprenante. *«C'est étonnant parce que le bassin de propriétés à vendre rétrécit, explique-t-elle. Les gens vont donc finir par se tourner vers le neuf ou retarder leur décision d'achat.»*

C'est pourquoi elle prévoit qu'en 2002, on verra environ 59 000 ventes de propriétés existantes dans l'ensemble du Québec, une légère baisse par rapport aux 61 620 transactions de 2001, mais une forte hausse en comparaison des 50 000 ventes de 1999. En revanche, Mme Bégin croit qu'il y aura augmentation de la construction de maisons neuves, soit 30 000 contre 27 600 l'an dernier.

Prix abordable

Car le désir de devenir propriétaire, déjà fort au Canada selon une étude de la Banque Royale rendue publique hier, ne devrait pas fléchir au Québec. D'une part parce que le prix des maisons demeure très abordable en dépit de la demande actuelle. *«Le prix moyen d'une maison n'a augmenté que de 4 % au Québec l'an dernier, ce qui n'est pas beaucoup»*, note Mme Bégin.

D'autre part, vu les taux d'intérêt actuels, les paiements ne sont que de 596 \$ par mois pour une hypothèque de 100 000 \$. En l'an 2000, le même acheteur aurait payé 789 \$ par mois pour la même hypothèque, notait-il y a quelques jours l'Association provinciale de constructeurs d'habitations du Québec. Une différence de 200 \$ par mois qui compte dans un contexte où, vu la pénurie de logements locatifs, les loyers augmentent comme jamais dans les quartiers urbains les plus recherchés de Montréal, Québec et Gatineau.



EN BREF

Le retour des panneaux bilingues

(PC) — Depuis hier, les panneaux d'arrêt bilingues sont de nouveau reconnus par la loi au Manitoba. *«Le gouvernement reconnaît que ces panneaux sont devenus un symbole important pour la communauté francophone du Manitoba»*, a déclaré le ministre de la Voirie, Steve Ashton, en annonçant la modification réglementaire. Les panneaux indicateurs utilisant les mots stop et arrêt étaient reconnus par la loi au Manitoba jusque dans les années 1980. La province a alors décidé de ne plus utiliser que le mot stop, alléguant qu'il était utilisé dans d'autres pays francophones. Cette décision n'a été contestée que cette année, lorsque les autorités municipales de Winnipeg ont décidé de remplacer les panneaux bilingues du secteur Saint-Boniface par des panneaux unilingues. Les résidents de Saint-Boniface ont protesté énergiquement et les dirigeants municipaux sont revenus sur leur décision. Les panneaux unilingues seront remplacés peu à peu par des panneaux bilingues, au coût de 6000 \$.

Rosaire Bertrand succède à Gilles Baril

(Le Devoir) — Le premier ministre Bernard Landry a choisi Rosaire Bertrand comme nouvel organisateur en chef de la prochaine campagne électorale. Député de Charlevoix et ministre responsable de la Capitale nationale, M. Bertrand sera appuyé dans ses fonctions, dont Gilles Baril avait la responsabilité jusqu'au 12 février, par le ministre des Régions, Rémy Trudel, et le whip en chef, Michel Morin. Le ministre Bertrand passera son premier test électoral avec les élections partielles qui doivent être déclenchées d'ici trois

semaines dans Saguenay, Viger et Anjou. Agé de 54 ans, M. Bertrand a été élu pour la première fois à l'Assemblée nationale en 1993. Il est le frère aîné du controversé avocat de Québec, Guy Bertrand.

L'endométriose dépistée par une prise de sang

(Le Devoir) — La compagnie québécoise Procrea BioSciences vient de lancer un test qui permet de diagnostiquer rapidement et sans douleur l'endométriose, une maladie douloureuse qui est l'une des principales causes d'infertilité chez les femmes en âge de procréer. Autrefois, un diagnostic clair ne pouvait souvent être obtenu que par le biais d'une intervention chirurgicale effectuée sous anesthésie générale. Le test mis au point à Montréal consiste en une biopsie réalisée dans le cabinet du médecin, doublée d'une prise de sang. L'analyse sanguine permet de détecter à 95 % la présence de marqueurs qui augmentent le risque de souffrir de cette maladie qui touche jusqu'à 20 % des femmes en âge de procréer.

Des ovnis

(PC) — Entonnoir de feu, triangle de lumière survolant une ville, les rapports d'observation d'objets volants non identifiés ont connu une sidérante augmentation de 42 % l'an dernier au Canada. Les chercheurs ne comprennent pas la raison de cette hausse. Une fois de plus, c'est en Colombie-Britannique qu'on a rapporté le plus d'ovnis. A elle seule, la province a enregistré 123 des 374 signalements, conservant sa domination, qu'elle maintient depuis 1999. L'Ontario arrive bonne deuxième, avec 87 observations; le Québec a recensé 34 ovnis, le Nouveau-Brunswick cinq. C'est à Vancouver et à Ottawa qu'on observe le plus d'ovnis.

SAUVONS CIBL!

MEGA-SPECTACLE AU BÉNÉFICE DE CIBL

Vendredi **1^{er} MARS**
à 20 heures au Medley

(1170 St-Denis coin René-Lévesque)
(les portes ouvrent à 19 heures)

AVEC :

WD-40, TOMAS JENSEN, VOLUME 10, KULCHA CONNECTION (GAGNANTS DES FRANCOUVERTES 2002) LESZENZIMES ET RAOUL DUGUAY, LES CHIENS, LANDRIAULT ET LISE GRÉGOIRE, FRÉDÉRIC-GARY COMEAU, IVY ET REGGIE, BENOÎT LEBLANC, SUNNY DELOOP, CHASSE-GALERIE, MARIE-CLAUDE LAMOUREUX, LES GEORGES LENINGRAD, SERGE C POIRIER, BATLAM ET CHAFIK, RAOUL ET LES RAOULETTES, PASSION ET ... DES SURPRISES!

LES BILLETS (12\$ À L'AVANCE, 15\$ À LA PORTE)
SONT DISPONIBLES À CIBL (1691, PIE IX)
ET SUR LE RÉSEAU ADMISSION AU 790-1245

Pearson
Peacekeeping
Centre



Centre Pearson
pour le maintien
de la paix

LA GUERRE EN AFGHANISTAN PRÉSAGE-T-ELLE
LA NOUVELLE FORME DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME?

Une conférence de
FRANÇOIS LÉGARÉ

auteur du livre *Terrorisme, peurs et réalité*, préparé par Gérard Chaliand
et publié aux Éditions Athéna.

Les attentats du 11 septembre sont le premier cas d'attaque terroriste massive à avoir engendré une guerre. Est-ce que la solution au terrorisme réside dans des interventions militaires à grande échelle? Ces interventions seraient-elles efficaces contre la menace d'une destruction massive par des armes chimiques, bactériologiques ou nucléaires? Quelles réponses devons-nous envisager aux différents visages du terrorisme?

La conférence aura lieu
le jeudi 28 février de 10h00 à 12h00

au Centre Pearson pour la Paix
4750 Henri Julien, salle 5091, Montréal
Métro : Mont-Royal

Pour plus de renseignements sur nos prochaines matinées-causeries et sur nos activités,
communiquez avec le CENTRE PEARSON POUR LA PAIX
Téléphone : (514) 288-5959 — Télécopieur : (514) 288-5604
Courriel : montreal@ppc.cdnpeacekeeping.ns.ca

LE DEVOIR

LE MONDE

La veuve et Milosevic

La Haye (AFP) — Une veuve albanaise du Kosovo, première femme appelée à témoigner contre Slobodan Milosevic, a raconté hier comment les forces serbes avaient bombardé la colonne de réfugiés où elle se trouvait, la séparant de son bébé de six semaines, mort de faim peu après.

Agée de 32 ans, ne sachant ni lire ni écrire, Ajmane Behramaj a d'abord décrit aux juges du Tribunal pénal international (TPI) le pilonnage de son village d'Izbica (centre du Kosovo) par les forces serbes puis sa destruction complète le 28 mars 1999.

Séparés des femmes et des enfants, les hommes d'Izbica furent exécutés. Selon l'acte d'accusation contre Slobodan Milosevic, 116 d'entre eux trouvèrent la mort ce jour-là. Le mari d'Ajmane, un ancien membre de l'Armée de libération du Kosovo (UCK), fut lui aussi tué. Les soldats et policiers serbes ordonnèrent ensuite à Ajmane et au reste des femmes et des enfants de marcher vers l'Albanie.

«Deux femmes handicapées qui ne pouvaient pas marcher ont été brûlées vives dans la remorque du tracteur» où elles attendaient un hypothétique départ, a raconté hier Ajmane, une petite femme aux cheveux bruns, avec beaucoup d'émotion dans la voix. Elle et ses cinq enfants se retrouvent dans une colonne de réfugiés composée d'environ 3000 femmes et enfants qui tentent d'aller vers un autre village.

Mais les forces serbes souhaitent les voir prendre la direction de l'Albanie et décident alors de les bombarder pour les faire changer de route, dit Ajmane. La colonne est scindée en deux et, dans la panique qui s'ensuit, elle perd la trace de sa sœur et de son bébé de six semaines. Elle ne le reverra plus jamais. «Ma sœur m'a raconté qu'il était mort car il n'avait pas de quoi survivre, il n'y avait personne pour l'allaiter», raconte-t-elle.

Commence alors pour Ajmane et une moitié de la colonne de réfugiés un périple de village en village sous l'escorte des forces serbes. Durant six jours, ils marcheront vers la frontière albanaise, soumis à des coups, insultés, volés et presque sans nourriture.

Quand Slobodan Milosevic remarque que les policiers serbes lui ont donné à manger, Ajmane rétorque: «Quelle nourriture? C'est une miche de pain qu'ils nous ont donnée, plus pour se moquer de nous.»

Finalement, les réfugiés passent la frontière avec l'Albanie, non sans avoir dû remettre aux policiers serbes leurs papiers d'identité.

Le témoignage d'Ajmane Behramaj a suscité la première réaction de compassion de Slobodan Milosevic depuis le début de son procès. L'ancien président, qui a attaqué vivement juges et procureur tout au long de l'audience, a commencé son contre-interrogatoire en se disant «désolé que le témoin ait perdu son bébé».

PAKISTAN

Une attaque dans une mosquée fait dix morts

AGENCE FRANCE-PRESSE

Rawalpindi, Pakistan — Dix personnes ont été tuées et quinze blessées hier dans une attaque contre une mosquée chiite à Rawalpindi, près d'Islamabad, la plus grave manifestation de violence sectaire au Pakistan depuis l'offensive du gouvernement en janvier contre l'extrémisme islamiste.

Le secrétaire pakistanais de l'Intérieur, Tasneem Noorani, a déclaré qu'il s'agissait d'un acte de «violence sectaire» et que «tout sera mis en œuvre pour éliminer ce terrorisme».

Le président pakistanais, le général Pervez Musharraf, qui, le 12 janvier, avait annoncé une offensive contre l'extrémisme islamiste en déclarant cinq groupes hors la loi, a «condamné avec force cet acte horrible» et «s'est déclaré profondément choqué et attristé».

Selon la police, trois inconnus sont arrivés sur des motos vers 19h près de la mosquée Shah-Najaf, un petit bâtiment blanc situé dans le secteur de Pir Wadahi à Rawalpindi, une ville de trois millions d'habitants aux portes de la capitale, Islamabad. Deux d'entre eux ont pénétré dans la salle principale de la mosquée, une pièce rectangulaire où étaient rassemblés une trentaine de fidèles, selon la police, et ont commencé à tirer avec des armes automatiques.

La guerre aux portes de Bogotá

L'armée se donne six mois pour reprendre la zone démilitarisée

JACQUES THOMET
AGENCE FRANCE-PRESSE

Bogotá — L'escalade de la violence s'accroît en Colombie avec de violents combats hier entre la guérilla et l'armée, à moins de 50 km de Bogotá, et la poursuite des bombardements par l'aviation contre le Caguan, l'ex-fief des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC).

Cette véritable guerre contre la troupe, les civils et l'infrastructure économique du pays andin, avec un bilan de 20 morts lundi et une série d'attentats, a été déclenchée par les rebelles depuis la rupture du processus de paix jeudi dernier avec les FARC et la fin de leur ancienne zone démilitarisée.

Les affrontements entre les guérilleros et la troupe près de

Bogotá, dont on ne connaît pas le bilan, ont pour cadre Guayabeta, à 50 km au sud-est de la capitale, sur la route de Villavicencio, La Palma, à 40 km au nord-est, ainsi que Fomeque, à moins de 20 km à l'est. Dans cette dernière localité, le maire a décrété le couvre-feu pour la nuit.

Les rebelles ont dynamité un pont et deux relais de télécommunications, provoquant la coupure du téléphone dans quatorze communes de la région.

L'enclave des guérilleros, baptisée le Caguan et grande comme la Suisse (42 000 km²), à 700 km au sud de Bogotá, a continué de faire l'objet de «bombardements continus, d'une intensité variable», contre les campements rebelles depuis le début de l'opération militaire lancée pour reprendre le contrôle.

Ces révélations confirment les

difficultés éprouvées par l'armée dans la pacification du Caguan, une région tropicale humide difficile d'accès, à l'est de la cordillère orientale des Andes, où sont retranchés 4500 des 17 000 hommes des FARC, principale guérilla du pays.

La réoccupation du réduit des FARC «exigera un laps de temps de six mois au moins», a déclaré une source militaire qui a requis l'anonymat.

L'opération TH pour récupérer le Caguan avait débuté le 21 février par un bombardement intensif de 85 cibles stratégiques de la guérilla ce jour-là, au cours de 200 sorties de l'aviation. Elle devait en principe durer 48 heures, selon l'état-major.

Le président Andres Pastrana avait annoncé le 20 février au soir la fin des pourparlers de paix, engagés depuis trois ans, mais sans

cessez-le-feu préalable avec les FARC, et la reprise par la troupe de leur ancien fief, qualifié par le chef de l'Etat de «repaire pour preneurs d'otages, de laboratoire de drogues illégales et de dépôt d'armes».

Les attaques sporadiques des FARC en Colombie s'étaient soldées lundi par un bilan de vingt morts, dont quatre policiers et deux soldats, dans les dernières 48 heures, avec de nouveaux attentats des rebelles contre des ponts, des relais de télécommunications et des centrales électriques. La guérilla a tenté dimanche de dynamiter l'aqueduc de Bogotá, qui approvisionne en eau les sept millions d'habitants de la capitale, pour la seconde fois en un mois. L'attentat n'a fait que des dégâts limités.

Ces explosions de violence tous azimuts se poursuivent alors

qu'Ingrid Betancourt est toujours retenue en otage depuis dimanche par la guérilla des FARC, après avoir été enlevée à 700 km au sud de Bogotá.

Le lieu de captivité de la candidate des verts aux présidentielles a été localisé lundi par l'armée, qui n'a pas tenté d'intervenir pour ne pas mettre sa vie en danger. Elle fait l'objet d'une demande d'échange de la part des commandants de la guérilla contre leurs hommes détenus dans les prisons de Colombie, a appris l'AFP de source officielle. Ingrid Betancourt continuera d'être la candidate du parti Oxygène grâce à une récente loi qui permet à des otages d'être élus en Colombie.

La guerre civile en Colombie a déjà fait plus de 200 000 morts depuis 1964, avec plus de 3000 enlèvements par an.



Des sympathisants de Robert Mugabe ont tenu un ralliement électoral hier en banlieue de Harare, alors que la communauté internationale s'impatiente face au président sortant et que se multiplient de la part du pouvoir les gestes d'intimidation à l'endroit des observateurs électoraux.

ZIMBABWE

Trois autres opposants sont accusés de trahison

SUSAN NJANJI
AGENCE FRANCE-PRESSE

Harare — Trois hauts responsables du principal parti de l'opposition zimbabwéenne, le Mouvement pour le changement démocratique (MDC), ont été inculpés de trahison à Harare pour un présumé complot d'assassinat du président Robert Mugabe, à 11 jours du début de l'élection présidentielle.

Au lendemain de l'inculpation du chef du MDC, Morgan Tsvangirai, adversaire le plus sérieux du président Mugabe à la présidentielle des 9 et 10 mars, le secrétaire général du MDC, Welshman Ncube, et le responsable à l'Agriculture de ce parti, Renson Gasela, ont été inculpés, a déclaré hier l'attaché de presse du MDC, Percy Makombe. Welshman Ncube et Renson Gasela ont été relâchés après deux heures d'interrogatoire.

«C'est le même type de scénario, dans lequel tous deux, comme Mor-

gan, estiment qu'il s'agit d'une affaire politique et non criminelle», a déclaré leur avocat, Innocent Chagonda. «L'intention est de porter le discrédit sur le MDC dans cette période» préélectorale.

M. Tsvangirai avait été inculpé de trahison lundi pour un présumé complot d'assassinat contre le président Robert Mugabe. Cette inculpation est passible de la peine de mort au Zimbabwe. M. Ncube et Gasela sont soupçonnés d'avoir participé à une réunion en Grande-Bretagne, l'année dernière, au cours de laquelle un complot présumé pour assassiner le président aurait été ébauché.

Ces inculpations surviennent après la diffusion le 13 février, par la chaîne nationale australienne Special Broadcasting Service (SBS), d'une émission dans laquelle un ancien agent secret israélien, Ari Ben Menashe, soutenait que M. Tsvangirai fomentait un attentat contre le président Mugabe. L'ancien espion, aujourd'hui responsable de la société montréalaise de

consultants Dickens And Madsen, se base sur un entretien, qu'il aurait filmé en secret, avec le président du MDC en décembre 2001 à Montréal.

M. Tsvangirai avait déclaré avant d'être inculpé que toute cette affaire n'était qu'une machination montée par le gouvernement contre lui avec l'intention de le «piéger» avant le scrutin présidentiel. Mardi, l'Australie a menacé d'infliger des sanctions au Zimbabwe tandis que les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et le Canada ont dénoncé l'inculpation du chef de l'opposition.

M. Mugabe a aussitôt contre-attaqué, répondant particulièrement aux critiques américaines.

«Est-ce que nous sommes intervenus dans l'élection présidentielle en Floride? Non, nous ne l'avons pas fait. Alors, pourquoi l'Amérique devrait-elle intervenir dans notre élection?», a estimé M. Mugabe lors d'un rassemblement à Epworth, l'une des banlieues les plus pauvres de Harare.

Sa mission: freiner le backlash contre les musulmans

CLAUDE LÉVESQUE
LE DEVOIR

Mandaté en mars 2001 pour promouvoir les droits civiques au sein du ministère de la Justice des Etats-Unis, Ralf F. Boyd a dû consacrer, depuis le 11 septembre, le gros de ses efforts à empêcher un backlash contre la communauté arabo-musulmane et à rassurer celle-ci du bien-fondé des opérations de police et de justice.

Il faut bien le dire, il y a eu des contrecoups: au moins 300 plaintes pour violence ou menaces de violence contre cette communauté ont été déposées dans 31 des Etats et territoires des Etats-Unis depuis les attentats, menant à plus de 60 condamnations. Une de ces condamnations a fait suite au meurtre d'un homme d'origine afghane à Phoenix, en Arizona, et deux à des attaques au cocktail Molotov perpétrées l'une contre un commerce appartenant à un Pakistanais à Salt Lake City, en Utah, et l'autre contre une mosquée à Seattle, dans l'Etat de Washington.

M. Boyd, qui a rang de sous-ministre (attorney général adjoint), estime que le groupe de travail qu'il a mis sur pied a tout de même eu du succès, dans le sens suivant: «De 80 à 90 % des 300 incidents sont survenus pendant les 15 premiers jours de la crise. Le FBI [police fédérale] a consacré autant de ressources et d'engagement moral à cette tâche qu'aux efforts contre le terrorisme», ajoute-t-il.

D'autre part, le gouvernement américain a été critiqué, à l'étranger comme à l'interne, pour l'arrestation de quelque 1200 personnes dont environ la moitié sont encore détenues sans que des accusations (autres que des infractions aux règlements sur l'immigration) aient à ce jour été portées contre elles.

L'équipe de M. Boyd a donc fort à faire pour convaincre les Américains originaires du Moyen-Orient qu'ils ne sont pas victimes de discrimination ou de «chasse au faciès» dans la lutte contre le terrorisme. Dans les rencontres qui se sont multipliées avec divers groupes communautaires, il s'est agi de convaincre les interlocuteurs qu'on respecte un «équilibre» — il emploie le mot arabe mizan — «entre les impératifs de li-



JACQUES GRENIER LE DEVOIR
Ralf F. Boyd, attorney général adjoint des Etats-Unis.

berté et de sécurité». Plus précisément, M. Boyd affirme que les enquêteurs mettent l'accent sur la dangerosité potentielle des individus ciblés (offense character) plutôt que sur des critères liés à l'origine (origin character).

La décision prise en novembre dernier d'interroger quelque 5000 hommes de 18 à 31 ans arrivés en territoire américain depuis janvier 2000 en provenance de 23 pays soupçonnés d'abriter le réseau al-Qaïda a été critiquée par des groupes de défense des droits civiques. A ce chapitre, Ralf Boyd insiste sur le caractère «volontaire» des interrogatoires. «Si la réponse est «non», ça s'arrête là», dit-il.

A une question sur les tribunaux militaires destinés à juger les présumés terroristes, M. Boyd a répondu que le ministre de la Défense, Donald Rumsfeld, était encore en consultation avec l'attorney général John Ashcroft pour en préciser les règles de procédure. Idem pour l'endroit où ces tribunaux seront appelés à siéger.

Ralf F. Boyd est originaire de Schenectady, près d'Albany, dans l'Etat de New York. Diplômé de Harvard, il a notamment exercé la profession d'avocat dans la région de Boston en tant que procureur fédéral ainsi qu'en pratique privée, en plus de militer au sein de groupes de défense des droits civiques. Il fait ces jours-ci une tournée de conférences et de rencontres sur la police et les relations interraciales dans le cadre de la semaine de l'histoire des Noirs, à l'invitation de l'université Carleton à Ottawa et du Centre de recherche action sur les relations raciales (CRARR).

Londres instaure un «péage» dans le centre-ville

La mairie intervient à grande échelle pour réduire l'intensité du trafic automobile

FRÉDÉRIQUE PRIS
AGENCE FRANCE-PRESSE

Londres — Londres s'apprête à taxer les automobilistes qui traverseront le centre de la capitale britannique afin de réduire les embouteillages et financer l'amélioration des transports publics, une première mondiale qui pourrait éveiller l'intérêt d'autres grandes villes.

Les conducteurs vont devoir payer cinq livres sterling (11 SCAN) par jour pour pouvoir circuler au centre de la ville en semaine, entre 7h et 18h30, à partir du 17 février 2003, a annoncé hier le maire de Londres, Ken Livingstone.

«Nous sommes les premiers dans le monde à faire cette sorte de chose, sur une telle échelle», a indiqué un porte-parole de la mairie de cette ville qui compte plus de sept mil-

lions d'habitants. Des taxes sur les automobilistes ont été introduites dans d'autres endroits de la planète, comme Singapour ou Oslo, mais à une échelle moindre.

Londres espère ainsi réduire de 10 à 15 % l'intensité du trafic. «Cela ne semble pas énorme, mais cela créera une vraie différence. Notre objectif est qu'un ou deux conducteurs sur dix abandonnent leur voiture», a indiqué le porte-parole du maire.

La capitale britannique veut consacrer l'argent levé par cette taxe — 150 millions de livres par année (342 millions SCAN) — à l'amélioration des transports publics, qui sont dans un état peu enviable. Les trains de banlieue et le métro sont vieux, peu fiables et bondés la plupart du temps.

Pour éviter un nouvel engorgement des transports publics, Ken Livingstone a proposé que Londres

aurait 20 000 places supplémentaires de bus dès la mise en œuvre du programme de taxation. «Il s'agit indubitablement d'une expérience majeure qui aidera les autres grandes villes du monde à prendre une décision», a estimé Tony Travers, directeur de recherche à la London School of Economics. «Si la taxe sur les embouteillages marche à Londres, alors cela peut fonctionner dans d'autres grandes agglomérations», telles que Berlin, Paris, New York ou Moscou, a-t-il ajouté.

Les médias et les analystes qualifiaient unanimement de «courageuse» la décision du bouillant Ken Livingstone (dissident travailliste), surnommé Ken le Rouge et réputé pour ses affrontements musclés avec le gouvernement travailliste de Tony Blair.

Mais ce programme comporte plusieurs risques, selon Tony Tra-

vers: les transports publics doivent réellement s'améliorer, «sinon les gens se demanderont où passe l'argent», et il faut que cela soit faisable technologiquement parlant, sans permettre à certains de passer à travers les mailles du filet. Mais surtout, «c'est l'une de ces réformes où il est très difficile de prévoir la réaction des gens jusqu'à ce qu'elle soit véritablement mise en œuvre», selon l'économiste.

Il suffirait de quelques cas «chargés émotionnellement» (devoir acquitter des sommes considérables pour visiter régulièrement une parente malade, par exemple) pour que l'opinion publique crie haro sur le baudet.

Les opposants se sont déjà manifestés. L'arrondissement de Westminster (centre de Londres) envisage de demander à la Haute Cour de bloquer le programme. La Fédération des petites entre-

prises compare cet impôt à la funeste «poll-tax», une taxe d'habitation qui avait coûté son poste au premier ministre Margaret Thatcher en 1990.

Mais la Confédération de l'industrie britannique (principale organisation patronale) reconnaît que le maire «a réalisé un geste courageux en cherchant à résoudre le problème des embouteillages qui «entraînent des coûts très lourds pour les entreprises». La mairie de Londres estime ces coûts à au moins deux millions de livres (4,6 millions SCAN) par semaine.

Cette annonce survient deux jours après la publication d'un rapport gouvernemental qui préconise l'installation d'un «mouchard» dans les voitures des Britanniques, pour taxer les conducteurs en fonction du nombre de kilomètres parcourus et des routes empruntées.

• LE MONDE •

La consommation de drogue est en hausse marquée en Asie

AGENCE FRANCE-PRESSE

Moscou — Les pays d'Asie centrale, qui sont un axe du trafic des stupéfiants venant d'Afghanistan à destination de l'Europe, sont devenus un marché à part entière pour les trafiquants, selon un rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS).

Le rapport remarque que, depuis quelques années, «une quantité considérable des opiacés produits en Asie occidentale» reste dans la région, alors qu'une «portion significative est destinée aux marchés illicites d'Europe, et dans une moindre mesure d'Afrique, d'Asie de l'Est et d'Asie du Sud».

«Il y a des signes évidents d'une augmentation sérieuse du nombre d'utilisateurs de drogues» en Asie occidentale, remarque le rapport 2001 de l'OICS.

En Asie centrale, le signe le plus évident de cette tendance se retrouve dans les statistiques du sida, qui traduisent une hausse de la toxicomanie avec utilisation de seringues. «En Ouzbékistan, le nombre d'utilisateurs de drogue par

injection a doublé au cours des trois dernières années», indique le rapport. L'OICS mentionne aussi «une augmentation rapide du nombre d'utilisateurs d'opiacés» au Tadjikistan et «des niveaux élevés d'abus de drogue, particulièrement chez les femmes et les enfants», au Turkménistan.

La Russie, qui est l'étape suivante du trafic d'héroïne entre l'Afghanistan et l'Europe, n'est pas épargnée. «Il y a eu une augmentation du flux d'héroïne afghane en Russie», selon le rapport. Le document souligne que les pays d'Europe centrale et orientale, «qui ont été utilisés longtemps comme pays de transit, sont confrontés aujourd'hui à de graves problèmes d'abus d'héroïne». De même, la Russie et l'Ukraine ont enregistré une «hausse marquée» de l'utilisation de drogues de synthèse comme l'ecstasy.

De leur côté, les pays d'Asie centrale sont aussi devenus un marché pour les médicaments psychotropes (diazepam, nizatram, buprenorphine) en provenance de pays d'Asie du Sud, selon l'OICS.

Légaliser le cannabis, une erreur «historique»

Vienne (AFP) — L'organe de l'ONU chargé du contrôle des drogues a estimé hier qu'une libéralisation de la production et de la vente du cannabis envisagée par certains pays occidentaux serait une «erreur historique».

En assouplissant leur législation sur la production et la consommation de cannabis, certains pays européens «minent les conventions et les textes internationaux», estime l'OICS dans son rapport 2001 publié hier à Vienne.

L'OICS a notamment critiqué l'Italie, le Luxembourg, le Portugal et l'Espagne pour avoir décriminalisé la culture et la possession de cannabis à des fins per-

sonnelles. Elle a également accusé les Pays-Bas et la Suisse de se mettre en contravention avec les conventions des Nations unies pour avoir permis la vente de cannabis dans des cafés et vouloir légaliser partiellement sa détention.

La tendance qui consiste à être plus tolérant à l'égard du cannabis «mine la loi internationale», a affirmé le président de l'OICS, Hamid Ghodse. «Des lors, comment pouvons-nous exiger du Maroc qu'il empêche son cannabis d'arriver en Europe si la demande y est tolérée, décriminalisée et même légalisée de facto?», s'est interrogé le secrétaire de l'OICS, Herbert Schaepe.

Pékin invite le dalaï-lama à rentrer «à la maison»

Le régime chinois semble prêt à rien de moins que la normalisation

ÉRIC MEYER
CORRESPONDANT
DU DEVOIR

Pékin — Un curieux message vient d'être adressé par Pékin au dalaï-lama, par agence Xinhua interposée: «Le gouvernement [...] attend toujours du 14^e dalaï-lama qu'il renonce à sa demande d'indépendance, mette un terme à sa vie d'exil et retourne à la maison, [...] espérant qu'il [...] décidera de [se] corriger en se rendant à l'accolade de la mère patrie.»

Cette formule est inouïe: le dalaï-lama est l'ennemi public n° 1 en Chine, plus que Taïwan ou que le Falung Gong, la secte rebelle. D'ordinaire, pas un mois ne passe sans que la presse ne dénonce le «Dieu-Roi», accusé de «perfidie» et de collusion avec l'étranger, voire la férocité des dalaï-lamas envers le peuple tibétain, accusés d'enucléer leurs sujets avec leurs pouces ou de prendre des bains de leur sang.

Or, loin de verser dans de telles insultes, l'appel présent ménage l'adversaire et cite Deng Xiaoping en 1978, qui demandait au souverain de retourner au Tibet, offre assortie de cette curieuse précision: le fait «que le patriotisme [chinois] lui vienne plus tôt ou plus tard n'a pas d'importance».

Que se passe-t-il donc dans la maison Chine? Le ton de cette offre est d'une modération et d'un sentimentalisme rares chez un gouvernement plutôt porté à parler légions, idéologie ou gros sous: Pékin semble prêt à rien de moins qu'une normalisation.

La date de l'offre ne doit rien au hasard: à quelques jours du nouvel an lunaire, c'est le moment où se règlent les vieux litiges. Huit jours plus tôt, Pékin avait lancé un autre pont vers Taïwan, invitant le DPP, le parti indépendantiste au pouvoir, à franchir le détroit. En même temps, depuis décembre, le pouvoir réévalue, dans un sens plus tolérant, sa politique envers le christianisme: entre ces mains tendues, le rapport est évident.

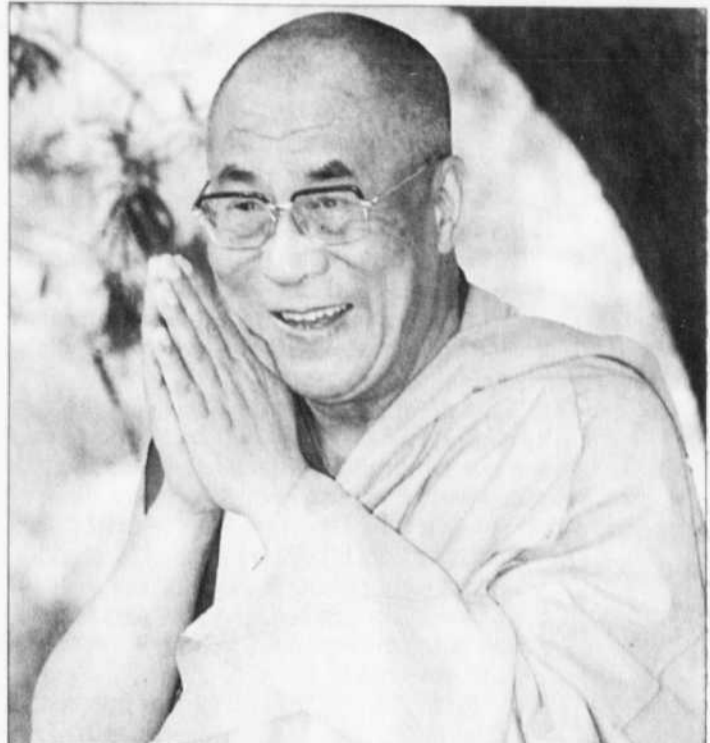
Cette tolérance a trois causes, convergentes.

■ Alors que l'Asie sort difficilement de sa seconde récession en quatre ans, la Chine parvient à maintenir un taux de croissance de 7 %, indispensable pour éviter des émeutes dans les campagnes et les régions d'industries en faillite — elle compte quand même 40 000 conflits sociaux majeurs par an. Mais cette politique a un prix, en chantiers publics chiffrés à des dizaines de milliards de dollars par an, et on sait qu'elle ne pourra tenir indéfiniment. C'est dans ces conditions qu'on réalise le gouffre financier que signifie l'occupation du Tibet, les centaines de milliers de soldats alimentés par norias de camions et d'avions, investissements à fonds perdus. Faire la paix avec le Tibet équivaldrait à assurer ses arrières et à épargner des fortunes.

■ Après les attentats du 11 septembre aux États-Unis, Pékin serre la vis aux Ouïgours du Xinjiang dans l'espoir d'éradiquer l'intégrisme islamique, auteur de dizaines d'attentats — jusque dans Pékin. Mais la reprise en main se passe mal: un attentat suicide vient d'avoir lieu, début février, à Urumqi, causant plusieurs morts. Or exilés du Xinjiang et du Tibet se parlent. Il serait bon, pour la Chine, de rétrécir à l'Ouest le champ des régions sous haute surveillance.

■ Enfin, depuis 18 mois, une vague de tibétomanie traverse la Chine: engouement pour les arts, la médecine, le tourisme et le bouddhisme du toit du monde. Des dizaines de millions de Chinois des villes découvrent dans ce Tibet ce qu'ils ont perdu à l'ère moderne: spiritualité et nature. Un concordat avec le dalaï-lama vaudrait au pouvoir une bouffée de popularité, bienvenue par les temps qui courent.

Quelles sont les chances que le dalaï-lama saisisse la chance offerte? La dernière offre du genre avait eu lieu en janvier 1989: à l'époque, Pékin avait invité le dalaï-lama à as-



Le dalaï-lama, réfugié en Inde, voudra-t-il saisir l'occasion? Tout dépend des conditions concrètes de l'offre — probablement présentées en secret au souverain pontife — car entre les deux parties, les contacts ne se sont jamais rompus.

sister aux obsèques de Panchen Lama, mort de maladie dans des circonstances douteuses. Le «Dieu-Roi» avait refusé, et on peut le comprendre: une rumeur très précise de l'époque accusait les services secrets d'avoir empoisonné ce deuxième dignitaire du clergé tibétain, qui ne supportait plus le leadership socialiste.

Tout dépend, en fait, des conditions concrètes de l'offre — probablement présentées en secret au souverain pontife — car entre les deux parties, les contacts ne se sont jamais rompus. Rendre à ce dernier son palais du Potala, à Lhassa, serait évidemment loin de suffire. Par contre, pour le dalaï-lama, opposer à l'offre une simple fin de non-recevoir serait lourd de conséquences. Le vieux calcul de

Pékin serait de nouveau en vigueur: il suffirait d'attendre la mort du dalaï-lama pour sélectionner au Tibet sa réincarnation et faire éduquer le garçonnet à Pékin: le nouveau dalaï serait alors incapable, pour au moins 20 ans, de poursuivre la croisade actuelle pour l'indépendance, et le Tibet serait alors privé de chef légitime. Mais évidemment, Pékin a tout considéré et prévu l'éventualité: c'est pourquoi il s'est gardé de formuler officiellement l'offre, préférant la transmettre par la presse.

Enfin, par son ton insolite, tranchant avec l'absolutisme des 20 dernières années, l'offre de Pékin au dalaï-lama suppose une évolution inattendue qui dépasse largement la question du Tibet: le désarroi d'un régime en crise.

La plus CLASSIQUE

CHAÎNE



culturelle radio

100.7 FM
Montréal

95.3 FM
Québec

102.5 FM
Ottawa-Gatineau

É D I T O R I A L

Tenir promesse

Vaste chantier que celui que veut ouvrir le ministre responsable des Réformes électorale et parlementaire, Jean-Pierre Charbonneau. À son avis, la révision du mode de scrutin qu'étudiera bientôt une commission de l'Assemblée nationale doit s'accompagner d'une refonte générale de notre système politique. À trop vouloir en faire, il court toutefois le risque de ne rien faire...

L'idée que lançait Jean-Pierre Charbonneau, hier dans nos pages, d'une vaste refonte de nos institutions politiques est séduisante. Il n'y a pas que notre mode de scrutin qui ait besoin d'un sérieux *lifting*. Pourquoi ne pas envisager aussi la tenue de scrutins à date fixe, l'élection du premier ministre au suffrage universel ou encore la création d'une chambre des régions?

Que cette idée d'un débat sur nos institutions politiques vienne d'un ministre péquiste est encourageant. Au PQ, on refusait voici peu de temps encore de changer quoi que ce soit avant de réaliser la souveraineté. Peu importe les motifs expliquant ce retournement, prenons-en acte. Débattre ouvertement de tels changements brisera cet immobilisme auquel nous réduit depuis 20 ans l'impasse constitutionnelle. Au surplus, nous pourrions en profiter pour renforcer l'adhésion à nos institutions démocratiques.

Au fil des ans, le respect pour nos institutions politiques, il faut le constater, s'est dégradé. En témoigne le cynisme généralisé à l'endroit de la politique et de ceux qui s'y consacrent. Ce n'est pas que notre système soit si mauvais, mais la perception voulant qu'il y ait deux classes de citoyens, les profiteurs et les exclus, gagne en importance. L'exercice de consultation qui s'amorcera bientôt autour des projets évoqués par M. Charbonneau sera une occasion d'atténuer cette perception, pour peu que les parlementaires se mettent à l'écoute de leurs concitoyens. C'est l'occasion pour les députés d'inverser leur pratique et d'aller vers les citoyens dans le cadre d'une commission parlementaire itinérante.

Le débat que propose M. Charbonneau ne peut se faire de façon précipitée. Les sujets qu'il veut aborder sont délicats et il faut prendre le temps de bâtir de solides consensus. Ainsi, l'idée d'élire le premier ministre au suffrage universel n'a encore jamais été débattue. Il faut pouvoir en juger les mérites et les inconvénients et mesurer ses répercussions sur l'équilibre entre les pouvoirs législatif et exécutif. Parce qu'il est très vaste, ce débat pourrait toutefois se révéler paralysant, surtout si l'objectif était d'élaborer une réforme globale mise en place tout d'un bloc. Certains éléments sont plus urgents que d'autres. C'est le cas du mode de scrutin, dont la révision, ne l'oublions pas, constitue le mandat initial donné à la Commission parlementaire des institutions.

Nos trois principaux partis politiques partagent, du moins en apparence, la même volonté de corriger les distorsions majeures inhérentes à notre système uninominal à un tour. Celui-ci a permis à trois reprises, en 1944, en 1966 et en 1998, que soient élus des gouvernements qui n'avaient pas obtenu l'appui majoritaire des électeurs. Au lendemain de chaque élection, les partis d'opposition se retrouvent toujours largement sous-représentés à l'Assemblée, ces iniquités contribuant à alimenter cette désaffection déjà évoquée envers la politique que les partis sont les premiers à déplorer.

Il sera difficile de changer le mode de scrutin avant le prochain rendez-vous électoral. Diverses solutions sont possibles, mais aucune ne se réalisera en un tournemain. Néanmoins, les travaux qui débiteront bientôt doivent conduire à un solide engagement, aussi bien de la part du Parti libéral et de l'Action démocratique que du Parti québécois, à corriger au lendemain de la prochaine élection les distorsions les plus criantes du système actuel.

bdescoteaux@ledevoir.ca

Ubu au Zimbabwe

Aujourd'hui, Ubu est africain. Il s'appelle Robert Mugabe, président fantasque du Zimbabwe depuis 1980. Afin d'assurer sa victoire au scrutin qui se tiendra à la mi-mars, ce politicien retors use de tous les moyens disponibles. Lorsqu'il n'agit pas le diapason de la magie, il active celui de la violence, joue de la fraude tout en manipulant avec constance le mécano de la violence qui, ici, n'est pas aveugle puisqu'elle vise ceux et celles qui soutiennent Morgan Tsvangirai, chef de file de l'opposition.

Parce que les sondages accordent à Tsvangirai 70 % des votes, Mugabe a décidé d'amender la loi électorale afin d'interdire aux membres du parti adverse, le Mouvement pour le changement démocratique, toute critique explicite du président en place, de l'armée et de la police. Pire, il a accordé aux forces policières le pouvoir d'interdire tout rassemblement public qui serait jugé trop partisan, trop anti-Mugabe. Enfin, pour s'assurer la maîtrise totale du processus électoral en cours, il s'est doté d'une milice formée de jeunes d'autant plus zélés que le taux de chômage est de 60 %.

Le processus en question sous contrôle, ce dictateur s'est employé à démolir son opposant en demandant à une firme montréalaise,

Dickens and Madson, de fabriquer ce qui, selon le Mass Media Project, est un faux. On se rappellera que dans un vidéo produit par cette société que dirige un ancien officier du Mossad, le chef du Mouvement pour le changement démocratique confierait son désir de supprimer Mugabe. Depuis qu'il a ce document en sa possession, le dictateur a accusé Tsvangirai de trahison; il est donc passible de la peine de mort. Dans la foulée, il en a profité pour élargir cette accusation à d'autres hauts dirigeants du camp adverse.

Tout cela alors que ce dont a besoin ce pays, c'est bel et bien un changement de régime d'autant plus rapide que Mugabe et ses 19 «petits copains» ont ruiné le Zimbabwe en prenant soin évidemment de s'enrichir royalement. Depuis qu'il est chef, lui et sa bande ont fait main basse sur les richesses du pays tout en vidant les caisses du trésor public en s'allouant les contrats gouvernementaux au prix fort. Résultat, l'inflation est de 100 %, le quart de la population est atteinte du sida, 500 000 personnes crient famine, les tensions interethniques sont plus prononcées que jamais et la réforme agraire s'avère un échec lamentable. Bref, certains redoutent que le pays sombre dans la guerre civile au lendemain d'élections que l'on sait truquées.

Il faudrait davantage que le train de sanctions prévues par l'Union européenne ainsi que par le Canada et les États-Unis pour mettre cet Ubu africain entre parenthèses.



Bernard Descôteaux

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

98% DES CANADIENS FONT CONFIANCE AUX POMPIERS,
18% ... AUX POLITICIENS!



LETTRES

Qui « nous » sommes

C'est exactement la question qu'il fallait poser! Pendant les mois qui ont suivi les malencontreux propos de Jacques Parizeau, on a surtout commenté ses mots sur «l'argent et le vote ethnique». Mais le plus blessant, la trahison d'une vision partagée par tant d'entre nous, fut cette définition d'un «nous» exclusif, auquel seuls les catholiques francophones pur laine étaient invités.

Pourtant, nous sommes sûrement une majorité à rêver d'un projet de société accueillant et respectueux, sachant que nous tirons une richesse incommensurable de la contribution de «l'autre» à notre devenir collectif.

Merci pour ce film émouvant qui nous rappelle avec amour qui «nous» sommes.

Andrée Côté
Papineauville, 21 février 2002

Et que vogue la galère

Ainsi donc, les blocs Ouest et Est ont disparu... De nos jours, et selon la vision simpliste de l'homme d'Etat le plus en vue du moment, le monde se divise en deux parties, représentants du mal d'un côté et représentants du bien de l'autre.

Et que vogue la galère, l'invasion du Nouveau-Mexique est tellement loin qu'on a fini par l'accepter sans toutefois l'oublier. Après tout, c'était en 1848, c'était la guerre, une guerre gagnée d'avance. Il suffisait juste d'être du bon côté de la frontière, là où le bien s'était établi.

Plus tard, ce sera Hiroshima, en 1945, 140 000 victimes... Pas croyable ce que ça peut faire, une guerre.

Les armes sont aussi multiples qu'efficaces; quand la poudre ne suffit plus, on fait appel aux dollars. On soutient contre vents et marées les régimes du Chili, du Panama, du Guatemala, du Nicaragua...

L'argent n'a pas d'odeur.

En temps de paix, on se découvre un nouvel ennemi, le terrorisme. C'est tellement facile, il est juste là, il porte un turban et il est au service du mal.

Surtout, ne pas se demander comment il en est arrivé là, ne pas trouver sa cause; plutôt, le localiser et le tuer. La mode est au terrorisme, le pouvoir et l'argent appartiennent aux États-Unis, et que vogue la galère, partons tous en guerre, sainte de préférence, cette fois, ce sera le bien contre le mal.

J'ai beau le chercher, je ne le trouve pas. Le bien s'est perdu quelque part entre l'avidité et le pouvoir...

Alain Stritt
Montréal, 19 février 2002

Les bonnes leçons de l'affaire Enron

La retentissante affaire Enron fera sans doute couler encore beaucoup d'encre. En fait, l'actualité n'en finit plus de mettre au jour les dessous de cette faille qui suscite non seulement des inquiétudes et des interrogations dans le grand public.

Comme de nombreux observateurs et analystes l'ont déjà fait remarquer, il faut reconnaître avec lucidité que le Québec et le Canada ne sont pas à l'abri d'un tel scandale. Certes, pour assurer la protection du public, des mécanismes rigoureux et efficaces régissent l'accès et l'exercice des professions comptables chez nous. C'est le mandat qu'a confié le législateur québécois aux ordres professionnels.

Mais l'ampleur de l'affaire révélée ces dernières semaines fait ressortir la nécessité d'agir pour assurer l'indépendance des organismes de réglementation pancanadiens, plus particulièrement en matière d'établissement des normes comptables.

Et, à cet égard, dans l'intérêt même de la profession comptable dans son ensemble, nous croyons opportun de joindre notre voix à ceux qui pressent nos gouvernants de prendre rapidement la situation en main.

Pour rétablir la confiance d'un public pour le moins échaudé, l'Ordre des CMA du Québec invite à nouveau le législateur à veiller dans les plus brefs délais à ce que l'établissement et la gestion des normes comptables soient confiés à un organisme totalement indépendant de la profession comptable, qui échappera ainsi à tout risque de conflit d'intérêts.

Par ailleurs, dans le débat que nourrit l'affaire Enron, il faut se garder de réduire la profession comptable au seul rôle du vérificateur, aussi justifié soit-il. La vérification comptable n'est qu'un aspect de la pratique comptable, et encore est-elle presque exclusivement l'apanage des cabinets de comptables agréés.

Régie par trois ordres professionnels distincts, c'est dire que la profession comptable comporte de multiples facettes et une grande diversité de champs d'expertise.

Ainsi, par opposition au vérificateur, dont le rôle est de constater, le CMA, spécialiste de la comptabilité de management, travaille à l'amélioration concrète de la performance au sein même des organisations.

C'est un expert en gestion stratégique et financière qui se distingue par sa vision intégrée de l'organisation.

Comme toute situation regrettable, l'affaire qui fait les manchettes aura au moins un aspect positif et c'est celui, non négligeable, de tirer les leçons qui s'imposent.

La profession comptable doit profiter de l'occasion pour réfléchir, corriger son tir et, en fin de compte, en sortir grandie.

Andrée Perreault, CMA
Présidente du Bureau de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec
Montréal, 19 février 2002

LIBRE OPINION

Abus de liberté

membres, surtout quand ceux-ci s'apprennent à recevoir un enseignement qui enrichira leur esprit?

Et ce code social, si les enfants ne l'ont pas appris à la maison, il incombe à l'école de le leur enseigner.

Et puis, permettre en un lieu d'apprentissage l'usage grotesque d'une chose au lieu d'une autre blesse le sens commun qui est le fondement même de la logique; c'est introduire des éléments d'erreur dans la perception et la définition du monde qui nous entoure, et cette confusion est pernicieuse, quel que soit le niveau d'enseignement où on la tolère.

Qu'une école assoupisse les barèmes trop exigeants de l'école traditionnelle dans le but d'aider les handicapés et les décrocheurs en puissance me paraît être une idée bien généreuse, mais comment espérer aboutir à quelque chose de concret comme résultat si l'on accepte de partir d'aussi loin?

L'en-tête «La liberté comme outil de réussite» accuse déjà une confusion. La liberté dont témoigne cette photo est le parfait exemple de l'abus de la liberté, pour ne pas dire sa caricature, pour lequel la langue française a un nom: la licence.

J'ai voulu aller plus loin pour essayer de comprendre, et j'ai lu avec attention le long article qui explique et commente la photo grande manchette du *Devoir*. On parle beaucoup de la merveilleuse accessibilité des professeurs, on y cite de nombreux témoignages d'élèves: «J'ai de merveilleuses notes, car j'apprends en m'amusant...» Hum... On ne peut pas toujours s'amuser en travaillant; quelquefois, il faut piocher. Autre citation: «Les adultes ont l'illusion que les jeunes apprennent plus

quand ils sont assis devant un enseignant qui leur transmet le savoir.»

C'est une condamnation de l'enseignement magistral pour lequel on n'a pas encore trouvé de substitut quand il s'agit d'enseigner les secrets des mathématiques ou de la grammaire française. Un bon cours magistral donné à 30 élèves à la fois aura plus de substance et vaudra mieux que de répondre aux questions de chacun de ces élèves qui viendront à tour de rôle consulter le maître. Plus loin, on écrit: «Ici, les jeunes apprennent à parler et à se respecter.» Fort bien, mais le but essentiel, la vocation irréductible de l'école, c'est d'instruire les enfants; le bienfait du contact quotidien en milieu scolaire est réel mais il faut le considérer comme un simple avantage marginal.

L'école du quartier Villeray emploie visiblement un bon nombre de professeurs pour assez peu d'élèves. Le secteur public ne pourrait se permettre un luxe pareil, dont le coût serait astronomique. Le Vitrail fait apparemment partie d'une école de handicapés et cette école est sans doute l'objet de généreuses subventions.

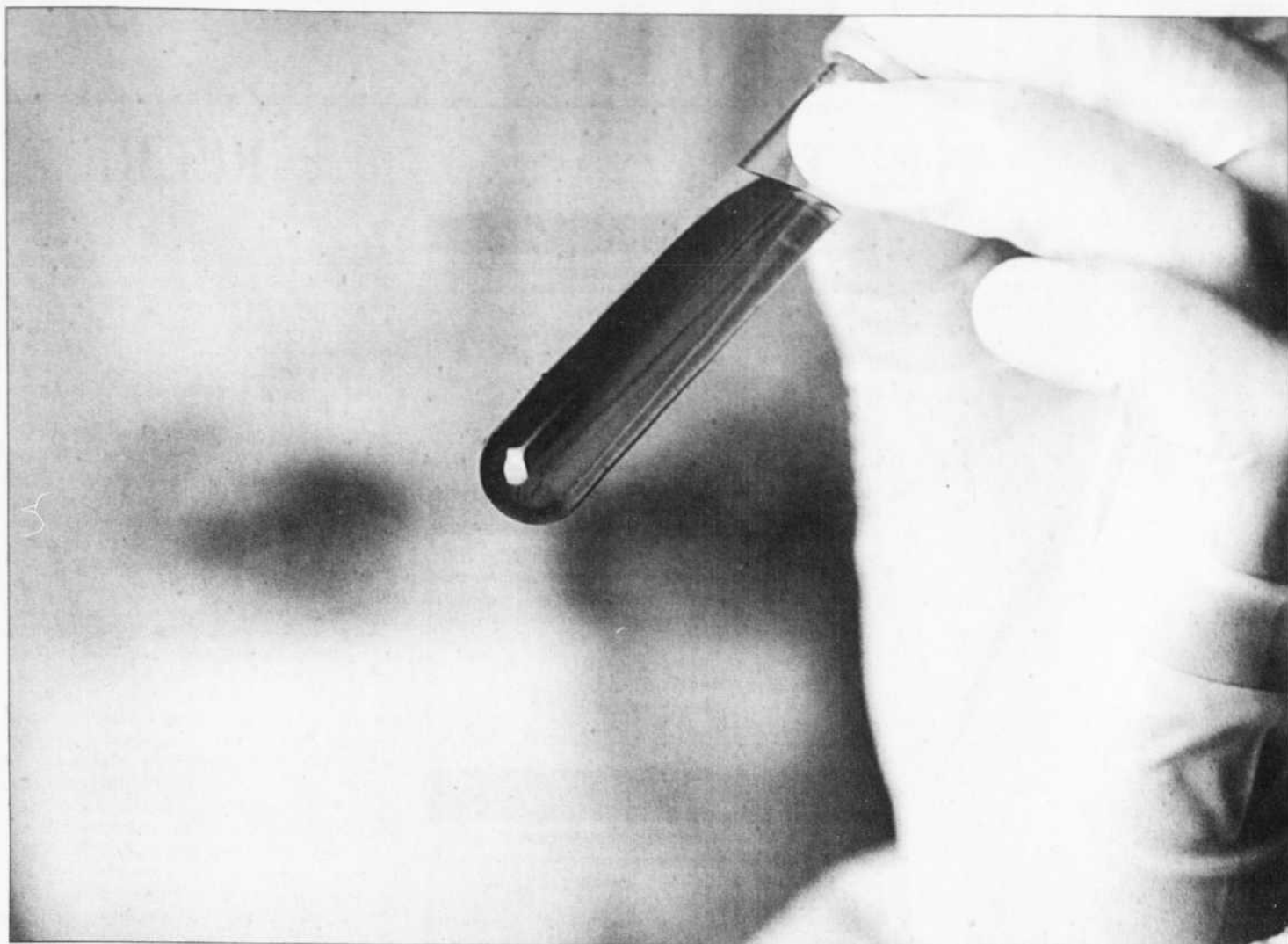
Au terme de cette brève réflexion, il faut avouer que ce qui m'atteint le plus dans cette présentation, comme professeur de carrière, c'est le petit air messianique qu'elle se donne. Cette assurance mal déguisée où l'on nous décrit ici l'école de l'avenir pour tout le monde, un progrès énorme sur celle du passé.

Si cette interprétation est la bonne, je m'inscris en faux et d'une façon absolue devant cette prétention. S'il ne s'agit que d'idées nouvelles pour des cas ponctuels, je reconnais qu'il s'y trouve des points à retenir, mais il aurait fallu trouver une plus juste présentation.



Serge Truffaut

IDÉES



Les relations qu'entretiennent le droit et la science soulèvent un large éventail de questions fascinantes et difficiles qui suscitent un intérêt croissant dans la communauté des chercheurs.



Jean-Paul Brodeur

Le poids de l'atroce

Le contenu d'une bande vidéo parvenue dans la soirée du mercredi 20 février aux autorités pakistanaïses a fourni la preuve que le journaliste Daniel Pearl, du *Wall Street Journal*, enlevé le 23 janvier précédent, avait été assassiné par ses ravisseurs. Sa mort a été annoncée le lendemain. Surmontant son dégoût, la presse américaine a publié en fin de semaine une description du contenu de cette bande vidéo, résultat d'un montage d'images filmées à différents moments. D'après les experts qui ont procédé à l'analyse du vidéo, il est probable que M. Pearl n'était plus vivant quand on lui a tranché la gorge (il portait les traces d'une large blessure de couteau à la poitrine). Avant la scène de son égorgement, on le voit déclarer qu'il est juif, comme son père (ou sa mère). La dernière scène du vidéo montrerait son corps décapité gisant par terre, un couteau déposé sur la poitrine; l'un des ravisseurs se tient à côté du cadavre mutilé, dont il exhibe la tête détachée.

D'après Saeed Cheikh, l'un des suspects arrêtés en relation avec cette affaire, M. Pearl aurait été exécuté par mesure de représailles contre le président du Pakistan, Pervez Moucharraf, qui a soutenu... les États-Unis dans leur guerre contre les talibans. Le vidéo, à l'heure actuelle, offre peu d'indices sur les ravisseurs et autorise toutes les conjectures. Par exemple, le vendredi 22 février — le surlendemain de la remise du vidéo — est un important jour de fête pour les musulmans. La fête d'Aid al-Adha célèbre en effet l'épisode de l'obéissance d'Abraham à l'ordre divin d'immoler son fils Ismaël (Isaac dans la tradition judéo-chrétienne). On sait que Dieu retint le bras d'Abraham et lui permit de sacrifier un animal au lieu de son fils. Dans la mesure où ses moyens le lui permettent, un musulman commémore aujourd'hui cet événement en immolant un animal comme le fit Abraham.

Avec cet assassinat rituel à l'arme blanche, le cycle qui a commencé le 11 septembre dernier a manifesté les extrêmes opposés de la terreur. À l'assassinat en masse perpétré à distance par la technologie des avions-missiles succède le meurtre presque facile, perpétré au couteau, d'une personne désignée. Seule l'intrusion de la caméra vidéo rappelle qu'on est au XXI^e siècle.

Les pays musulmans réussissent peut-être à se dissocier de ce meurtre, qu'ils ont d'ailleurs dénoncé. Ils ne parviendront pas à s'abstraire de la façon dont il a été perpétré. Le pays qui abrite les lieux les plus sacrés de l'islam, l'Arabie Saoudite, pratique encore les amputations prévues par la charia (amputation d'une main ou bien d'une main et d'un pied) et exécute ses condamnés à mort par décapitation. Les talibans avaient importé ces pratiques en Afghanistan, qu'ils appliquaient publiquement dans un stade. En Algérie, sept moines trapistes français du monastère de Tibéhirine ont été décapités en 1996 par le Groupe islamique armé. Là encore, les assassins auraient revendiqué leurs meurtres au moyen d'une bande vidéo envoyée aux autorités mises en cause (le gouvernement français a nié avoir reçu cette bande, dont nous ignorons *a fortiori* le contenu).

Tout assassinat est horrible. La fréquence du meurtre dans les temps récents en a banalisé l'occurrence, qui fait moins scandale quand le bruit des opérations militaires assourdît les cris d'un massacre. L'horreur de la mort des autres n'est par nous ressentie que lorsqu'elle prend la figure de l'événement monstrueux. Ceux qui infligent la mort affreux paient en plus pour ceux qui donnent la mort ordinaire. Le terme ultime de cette logique dévoyée a été atteint par un juge québécois qui a déjà vanté l'humanité des chambres à gaz nazies à une femme qui avait tranché le sexe de son compagnon. Bien plus de Palestiniens que de Juifs meurent en Israël. On le remarque moins parce que leur mort est moins spectaculaire.

L'inhumain

La pratique de l'atroce se retourne parfois contre ses responsables avec la plus grande des sévérités. Le génocide le plus étendu à avoir été perpétré dans l'histoire de l'humanité est l'anéantissement des populations autochtones du Mexique et de l'Amérique du Sud. Les journaux de bord laissés tant par les découvreurs que par les conquérants des Amériques témoignent de la révolusion que leur inspirèrent des pratiques sanguinaires telles les supplices et les sacrifices humains, pour ne rien dire du cannibalisme que l'on prêtait à ces populations. La découverte de ces coutumes conduisit les Européens à douter de l'humanité des populations amérindiennes et à se livrer à une extermination sans remords d'une partie de celles-ci.

L'Occident n'en est pas à l'aveugle avec l'islam, point s'en faut. On ne saurait toutefois sous-estimer les effets ravageurs, pour la perception de l'islam, d'une accumulation d'images où ses zéloteurs se montrent en rupture de ban avec l'humanité. Bien que la diffusion du vidéo où l'on voit Oussama ben Laden s'égayer des événements qui ont conduit à la catastrophe du 11 septembre dernier ait provoqué un légitime dégoût, celle-ci, au moins, ne laissait plus rien à la fantaisie. On a vu de nos yeux ces images. On ne verra pas celles de l'assassinat de Daniel Pearl, trop insupportables. Beaucoup les projettent sous une forme délirante dans leur tête.

Les circonstances de l'assassinat de M. Pearl viennent aggraver la donne de la terreur en couplant le calcul rationnel du nombre de victimes que pourrait engendrer l'utilisation d'armes de destruction massive avec la puissance affective de mobilisation du spectacle de l'atrocité. Si les pays musulmans ne réagissent pas de manière plus crédible à la pathologie de ceux qui les expulsent progressivement de l'humanité, il faut craindre qu'ils ne paient un prix exorbitant pour leur tolérance de l'insoutenable. Contrairement à ce qu'a affirmé le philosophe français Jean Baudrillard, ce n'est pas l'Occident qui risque de s'étrangler avec son hégémonie, sortie grandie de l'effondrement des talibans. C'est l'islam extrême qui semble vouloir se jeter de son martyre à son anéantissement.

Science, technique et incertitude

Il ne s'agit pas de faire taire la voix des experts mais de les faire entrer en dialogue avec ceux qui vivent avec les résultats de leurs travaux

L'intérêt grandissant suscité par les relations qu'entretiennent le droit et la science s'est traduit notamment par la création récente du programme Bio-Droit, lancé de façon conjointe par la faculté de droit et la faculté des sciences de l'Université de Sherbrooke. Ce programme vise précisément à favoriser l'intégration de l'étude du droit et des biotechnologies. La professeure Geneviève Cartier, de la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, traite ici de questions, voire de certaines inquiétudes que sont susceptibles de soulever les progrès biotechnologiques.

GENEVIÈVE CARTIER

L'auteur est professeure agrégée à la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke (Fonds Marcel-Guy)

Les progrès de la science et de la technique, qui se sont succédé à un rythme fulgurant depuis 50 ans, ont tour à tour soulevé l'enthousiasme, l'espoir puis de vives inquiétudes chez les citoyens. Tout récemment encore, la mise au point de techniques de clonage et la perspective de leur application à l'être humain soulevaient l'émotion de la population, tout autant d'ailleurs que d'une proportion importante de la communauté scientifique. La prise de conscience du fait que les progrès technologiques ne garantissent pas nécessairement l'amélioration du bien-être de l'humanité, jumelée à la constatation que les pouvoirs publics se sont montrés impuissants à prévenir des scandales comme ceux du sang contaminé et de l'encéphalopathie spongiforme bovine (la maladie de la «vache folle»), suscite chez un nombre grandissant de citoyens une méfiance au sujet de la capacité de l'État de concourir à leur épanouissement individuel et, surtout, de la légitimité du recours à des experts pour la prise de décisions qui peuvent avoir des répercussions fondamentales sur leur vie. Le rôle du droit dans ce genre de situations revient systématiquement à la surface.

Les relations qu'entretiennent le droit et la science soulèvent un large éventail de questions fascinantes et difficiles qui suscitent un intérêt croissant dans la communauté des chercheurs. Mais pour la plupart des citoyens, les relations qu'entretiennent le droit et la science se résument au contrôle, direct et indirect, de celle-ci par celui-là. D'une part, ils conçoivent le droit comme un instrument utile et nécessaire à la réglementation des activités de recherche technique et scientifique. L'exemple récent du clonage leur donne apparemment raison: la mise au jour des résultats des recherches en cause a mobilisé les conseillers législatifs de plusieurs États qui s'interrogent présentement sur les moyens d'en réglementer la pratique ou sur la nécessité de l'interdire purement et simplement.

D'autre part, les citoyens voient le droit comme un moyen de contrôle indirect des acteurs en présence, qui se manifeste par la mise en œuvre des règles relatives à la responsabilité civile ou criminelle.

Cependant, la complexité des questions que soulèvent les récentes découvertes exige davantage qu'un strict contrôle juridique des activités qui en découlent. Les décisions relatives aux grandes orientations de recherche, de même que celles qui visent à en commercialiser le potentiel, sont fortement influencées par le discours des experts. Or d'importants ju-

gements de valeurs interviennent dans l'interprétation de données scientifiques tout comme dans la détermination du niveau acceptable de risque pour une société donnée. C'est pourquoi un grand nombre d'observateurs reconnaissent la nécessité de favoriser la participation des citoyens aux décisions qui sont prises dans un contexte d'incertitude scientifique. La complexité des questions soulevées par les découvertes récentes pose donc, bien avant celle du contrôle, la question de la démocratisation de la science et de la technique.

L'État est à l'origine d'un nombre important de décisions prises dans un contexte d'incertitude scientifique. L'exemple typique est celui d'un organisme administratif chargé, en vertu de la loi, de s'assurer de l'innocuité d'une substance (par exemple, un nouveau médicament ou des aliments qui contiennent des organismes génétiquement modifiés) avant d'en autoriser la mise en marché. Ce genre d'autorisation est fondé sur une pluralité de critères qui, sans être arbitraires, relèvent du pouvoir discrétionnaire de l'administration publique. Les tribunaux exercent un certain contrôle sur ce type de décisions mais cherchent à le faire en préservant un équilibre entre leur devoir d'assurer le respect du principe de la primauté du droit et la nécessité de laisser à l'appareil exécutif de l'État la marge de manœuvre indispensable à l'accomplissement des missions qui lui sont confiées. La détermination de cet équilibre a fait l'objet d'une jurisprudence volumineuse et complexe de la Cour suprême du Canada. En particulier, celle-ci a reconnu que la nature discrétionnaire des pouvoirs exercés et l'expertise du décideur constituent des éléments très importants qui favorisent ce qu'il est maintenant convenu d'appeler la déférence judiciaire.

Cette position favorise, à première vue, la liberté d'action des décideurs administratifs qui doivent décider dans un contexte d'incertitude scientifique. C'est la mise en perspective de cette attitude de déférence qui ouvre la voie à une plus grande participation des citoyens.

En 1999, l'affaire Baker c. Canada (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) a posé le principe selon lequel le caractère raisonnable de l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire dépend notamment de sa compatibilité avec les valeurs qui en sous-tendent la délégation. Certains passages d'une autre affaire récente semblent implicitement reconnaître que l'application de cette approche à des décisions prises en présence d'incertitudes scientifiques est susceptible de déboucher sur la création d'espaces de discussion à l'avantage des citoyens.

Dans l'affaire Spraytech (Société d'arrosage) c. Hudson (Ville), la cour a confirmé la validité d'un règlement municipal visant à prohiber l'utilisation des pesticides à des fins purement esthétiques. Dans leurs motifs, les juges de la majorité ont formulé quelques commentaires qui, sans être nécessaires à la décision en cause, accréditent la thèse d'une possible reconnaissance d'un droit de participation dans le contexte qui nous intéresse. En effet, la cour discute du principe selon lequel l'absence de certitude scientifique quant à l'innocuité d'une activité donnée ne doit pas constituer une justification à l'inaction (il s'agit du principe de précaution, largement discuté en droit de l'environnement).

La cour propose en fait le raisonnement suivant: le caractère raisonnable de l'exercice de tout pouvoir discrétionnaire réalisé dans un contexte d'incertitude scientifique tient notamment à la conformité de cet exercice aux valeurs qui en sous-tendent la délégation et en particulier aux valeurs que véhicule le principe de précaution. Or une analyse historique de l'évolution du principe de précaution suggère que la

nécessité d'établir un dialogue entre les citoyens et les experts s'inscrit au cœur des valeurs que véhicule ce principe. Donc, le caractère raisonnable d'une décision administrative prise dans un contexte d'incertitude scientifique dépendrait en partie du fait qu'elle soit rendue au terme d'un débat approprié.

La lecture combinée des affaires Baker et Spraytech permet ainsi de soutenir que la création d'un espace de dialogue entre citoyens et experts n'est pas tributaire d'une décision du pouvoir législatif.

Cette tendance présente un intérêt certain, et ce, pour deux raisons principales. Premièrement, elle permet de mettre en perspective l'attitude de retenue qu'adoptent les cours de justice à l'égard des décisions des organismes administratifs en soulignant l'importance de fixer les limites de l'expertise. La reconnaissance de telles limites va de pair avec l'ouverture d'un espace public de dialogue avec les citoyens puisque, lorsque les preuves scientifiques sont insuffisantes ou contestées, les questions qui en découlent deviennent alors des enjeux de société qui les concernent au tout premier chef. Les données scientifiques sont en effet susceptibles d'être interprétées différemment par la communauté scientifique et par le citoyen: le scientifique rigoureux répugne à prendre une position ferme en l'absence d'un degré de preuve très élevé; le citoyen peut, à l'inverse, considérer qu'il est légitime de prendre des mesures de prévention sur la base de preuves incomplètes. Il n'y a aucune raison de faire prévaloir d'emblée les jugements de valeur des experts dans un tel contexte.

Il ne s'agit pas de faire taire la voix des experts mais de les faire entrer en dialogue avec ceux-là mêmes qui vivent avec les résultats de leurs travaux.

Deuxièmement, si le droit présente le potentiel nécessaire pour favoriser le dialogue entre experts et citoyens en l'absence d'une intervention législative formelle, il devient susceptible de susciter l'émergence de contre-poids vis-à-vis des forces politiques et économiques normalement à l'œuvre dans le cadre de ce type de processus décisionnel. Il est en effet d'autant plus important d'exiger que ceux-ci soient l'occasion d'un dialogue que les pressions des grandes entreprises risquent de se faire sentir d'une manière encore plus intense à l'avenir avec l'augmentation relative de la taille et de l'importance de celles du secteur de la haute technologie. La controverse au sujet du caractère secret des délibérations entre pouvoirs publics et entreprises commerciales lors du récent Forum économique mondial souligne l'intérêt, sinon la nécessité, de fonder un droit à la participation indépendante du bon vouloir des gouvernants.

Il importe de relever que le dialogue dont il s'agit implique bien davantage qu'une formalité procédurale ou un exposé unidirectionnel d'opinions citoyennes, détachées de toute considération substantielle. Le dialogue suppose plutôt que l'autorité qui décide est sensible et attentive aux préoccupations des individus qui s'expriment. Par conséquent, il influence inévitablement le contenu des décisions prises.

D'aucuns soutiendraient qu'il s'agirait là d'une autre manifestation du phénomène de «gouvernement des juges». Mais l'imposition judiciaire d'une obligation de débattre de questions fondamentales avant que des décisions ne soient prises favorise, plutôt qu'elle ne mine, la démocratie. En agissant ainsi, les tribunaux ne procèdent pas eux-mêmes à un arbitrage entre diverses normes sociales: ils ne font que garantir que les décideurs chargés de procéder à cet arbitrage s'assurent que ce dernier ne survienne qu'au terme d'un débat qui favorise le respect des deux valeurs fondamentales au concept de démocratie, soit l'imputabilité et la participation.

Le dialogue suppose que l'autorité qui décide est sensible et attentive aux préoccupations des individus

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Valérie Dufour (général), François Cardinal (actualité municipale), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paul des Rivières (éditorialiste); Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement); Benoît Munger (responsable du site Internet); Dominique Remy, José Boileau, Eric Desrosiers, Pauline Gravel (scientifique); Brian Myles (justice et faits divers); Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (rédacteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); À l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médiat), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma); Bernard Larmache (arts visuels); À l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, Claude Turcotte, René Lewandowski; À l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); À l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornuier (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlene Côté, Martine Fournier, Veronique Géraud, Anouk Hurbat, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Fillon, Olivier Zaida. INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Hélène Gervais, Marie-Eve Sautter, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Ladueur, Claudette Béliveau (adjointe-administrative), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

CHEMIN

SUITE DE LA PAGE 1

Le ministre Ben-Eliezer a aussi confirmé que des efforts étaient en cours pour reprendre les discussions israélo-palestiniennes sur la sécurité.

Sharon, pour sa part, « considère que c'est une idée intéressante et aimerait en savoir plus sur son contenu », a déclaré M. Solana après avoir ensuite vu le premier ministre israélien. Ce dernier serait prêt à rencontrer des responsables saoudiens quelles que soient les conditions.

À l'issue d'une rencontre avec Solana, le président palestinien Yasser Arafat a accepté lundi soir la reprise des discussions de sécurité avec Israël, suspendues dimanche à la suite de la décision d'Israël de maintenir Arafat bloqué à Ramallah. Une réunion allait avoir lieu hier. Solana sera le premier diplomate de haut rang à discuter en tête à tête avec le prince Abdallah depuis que la proposition de ce dernier a été exposée dans un article du *New York Times*, le 17 février. Arafat a salué lundi l'initiative saoudienne en disant qu'il « apprécie et soutient entièrement » les efforts du prince Abdallah.

«Une chance à saisir»

Israël a accepté le principe d'un échange de la paix contre des territoires mais refuse l'idée d'un retour aux frontières de 1967, celles-ci ne garantissant pas, selon lui, sa sécurité. Un diplomate occidental a prédit un ralliement de tous les pays arabes à l'Arabie Saoudite si sa proposition se traduit par un retrait complet d'Israël des territoires occupés mais a affirmé douter que Sharon consente à ce qui serait pour lui un « suicide politique ». Israël pourrait feindre l'enthousiasme pour le plan saoudien afin de « noyer le poisson et continuer de ne rien faire », a estimé ce diplomate.

Néanmoins, dans leurs éditoriaux, des journaux israéliens exhortent Sharon à saisir une « chance de paix ». « Pour Israël, écarté par Yasser Arafat et qui a perdu le peu de confiance qu'il pouvait encore avoir en lui, le plan saoudien est une occasion de signer un traité de paix avec la plus grande partie du monde arabe [à l'exception de pays comme la Libye ou l'Irak], y compris avec les Palestiniens », écrit le quotidien de gauche *Ha'aretz*.

De fait, si la Syrie n'a toujours pas réagi officiellement aux propositions saoudiennes, son protégé libanais a souligné, par la voix du ministre des Affaires étrangères Mahmoud Hammoud, que le plan du prince Abdallah se fonde sur « des positions défendues depuis longtemps par les Arabes et sur la demande d'un retrait israélien de tous les territoires arabes ».

Entretien Bush-Abdallah

Le président égyptien Hosni Moubarak et le roi Abdallah de Jordanie se sont quant à eux rencontrés hier au Caire où, selon leur entourage, ils ont évoqué l'initiative saoudienne. Ils n'ont fait aucune déclaration à l'issue de leur entretien. L'Égypte et la Jordanie sont, avec la Mauritanie, les seuls pays de la Ligue arabe à avoir conclu un traité de paix avec Israël.

En visite à Paris, le chef de la diplomatie israélienne, Shimon Peres, a estimé hier qu'il existait une « chance extraordinaire » de relancer le processus de paix israélo-palestinien en raison du « climat positif » de l'initiative saoudienne et des propositions qu'il a lui-même élaborées avec le président du Parlement palestinien, Ahmed Koreh.

Le président Jacques Chirac, qui a souligné la nécessité de « tracer une perspective politique » dans la « situation d'urgence » actuelle, a affirmé le soutien de la France aux propositions « fortes et courageuses » du prince Abdallah et au « plan progressif et raisonnable » de Peres et de Koreh.

La Maison-Blanche a annoncé de son côté que le président George W. Bush s'était entretenu en matinée par téléphone avec le prince Abdallah. « Le président a rendu hommage aux idées du prince ayant trait à l'entière normalisation arabo-israélienne une fois qu'aura été conclu un accord global de paix », a dit Ari Fleischer, porte-parole de la Maison-Blanche.

Le secrétaire d'État Colin Powell avait pour sa part qualifié lundi la proposition saoudienne de « pas important » demandant à être précisée.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur la Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoyé de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

FORÊT

SUITE DE LA PAGE 1

Dans toutes les régions, « les producteurs de porcs dans les municipalités qui ont presque atteint leur limite d'épandage de lisiers sont très actifs sur le marché des terres, ce qui aurait le même effet sur les prix et sur les producteurs qui projettent des expansions de culture ».

A cette pression pour de nouvelles surfaces d'épandage s'ajoute celle des courtiers en bois à la recherche d'essences à haute valeur commerciale « à rabais ». Ces acheteurs ont « fortement sollicité » les propriétaires pour qu'ils reboisent de cette manière rentable leurs boisés et leurs érablières après le verglas de 1998.

Enfin, notent les trois rapports, le prix élevé du maïs-grain, intensivement utilisé pour l'élevage des porcs, « a rendu le déboisement avantageux en comparaison de l'achat de terres prêtes à la mise en culture », souvent jugées trop chères.

L'auteur de l'étude, Charles Savoie, ne dit pas lequel de ces facteurs prime sur les autres. Mais à mots couverts, il évoque une « tendance » non confirmée, soit l'abattage de boisés et de forêts pour créer des surfaces d'épandage: « Ces résultats, écrit-il de façon sibylline, ne permettent pas de confirmer une tendance voulant que la nouvelle réglementation sur l'épandage soit le seul motif de la coupe des boisés dans ces secteurs ».

En raison des taux intensifs de déboisement que connaît la rive sud, les pourcentages globaux de déboisement touchent maintenant la très vaste majorité du territoire.

En Montérégie, par exemple, le déboisement affecte 77 % de la superficie agricole, soit le territoire protégé par la Loi sur la protection du territoire agricole. Dans le Centre-du-Québec, le phénomène atteint 91 %, avec des pourcentages supérieurs à 80 % dans les MRC d'Arthabaska, de Bécancour, de Drummond, de L'Érable et de Nicolet-Yamaska. Dans la région Chaudière-Appalaches, le déboisement touche 83 % de la superficie agricole régionale.

L'intensité récente du déboisement sur la rive sud varie d'une région à l'autre.

C'est la région Chaudière-Appalaches qui a connu le déboisement le plus intense depuis une décennie, un déboisement mesuré à partir des cartes réalisées entre 1991 et 1995, comparées à des relevés satellite en 1999-2000.

Dans cette région, 18 019 hectares ont été déboisés, dont 8902 uniquement dans la partie agricole (-1,6 %) et 9117 dans la partie non agricole (-2,2 %). Les MRC les plus touchées sont celles de L'Amiante (4818 hectares), Beauce-Sartigan (3841 hectares) et Lotbinière (2942 hectares). Dans une municipalité comme Disraeli, la portion boisée du territoire agricole est à peine amputée de 13,8 %, soit un peu plus que dans la partie non agricole, où le pourcentage de déboisement a néanmoins atteint 11,4 % (voir la liste des municipalités les plus touchées).

Impacts

Au cours de la dernière décennie, la Montérégie, probablement la région la plus déboisée du Québec, a perdu 8212 hectares de surface boisée, soit 2,56 % de son territoire. La partie agricole a ainsi perdu 2,5 % de sa surface boisée alors que la partie non agricole a enregistré une perte supérieure, soit 2,8 %. Ces données générales masquent cependant les impacts radicaux des coupes forestières sur la physiologie de certaines MRC comme Vaudreuil-Soulanges, où le déboisement a touché 6,9 % du territoire agricole et 8,2 % du territoire non agricole. La partie est de la Montérégie a pour sa part perdu 5164 hectares pour 2,29 % de son territoire alors que la partie ouest a globalement perdu jusqu'à 3,19 % de son territoire, un des pourcentages les plus élevés des trois études.

La MRC Vaudreuil-Soulanges, qui fait partie de la Montérégie-Ouest, a notamment sacrifié globale-

MONTÉRÉGIE		
Perte de boisé entre 1991 et 1995		
	Hectares	%
Saint-Lazare	412	11,30
Granby	356	5,99
Saint-Bernard-de-Michaudville	307	13,80
Saint-Jude	234	7,43
Saint-Paul-d'Abbotsford	201	6,60
Sainte-Sabine	178	12,81

CENTRE-DU-QUÉBEC		
Perte de boisé entre 1991 et 1995		
	Hectares	%
Saints-Martyrs-Canadiens	1591	17,06
Ham-Nord	361	5,64
Inverness	336	3,11
Lyster	246	3,02
Saint-Louis-de-Blandford	86	1,78

CHAUDIÈRE-APPALACHES		
Perte de boisé entre 1991 et 1995		
	Hectares	%
Saint-Gédéon	1164	7,85
Disraeli	906	12,91
Saint-Gilles	863	8,07
Leclercville	753	7,90
Beaulac-Garthy	512	10,04

SOURCE: MAPAQ

Ces tableaux indiquent les superficies de terrain boisé qui ont été perdues dans les municipalités les plus touchées de la Montérégie, du Centre-du-Québec et de Chaudière-Appalaches.

ment 7,53 % de ses boisés, dont la plus forte proportion en zone non agricole (8,2 % par rapport à 6,92 %). Des municipalités de cette région ont elles aussi radicalement changé de physiologie au cours de la dernière décennie. Par exemple, Saint-Lazare a déboisé 17 % de son territoire non agricole, un signe d'étalement urbain intensif qu'on ne retrouve qu'autour de Granby, où le déboisement de sa partie non agricole a touché 11,7 %. Sainte-Sabine (13,3 %) et Saint-Bernard-de-Michaudville (13,8 %) détiennent le championnat de cette région en ce qui a trait au pourcentage de déboisement en partie agricole.

Le Centre-du-Québec, en moins de dix ans, a perdu 2,06 % de ses surfaces boisées restantes, soit 4299 hectares en partie agricole (1,6 %) et 1585 hectares en territoire non agricole (7,37 %).

C'est dans cette région qu'on retrouve 14 entreprises qui exploitent 354 hectares de cannebergeries. Mais le phénomène s'amplifie: il s'est récemment ajouté 1123 hectares de nouvelles surfaces de culture dont l'essentiel (873 hectares) se situe en dehors des milieux classés humides en 1996, ce qui traduit néanmoins une perte de 250 hectares de milieux humides. Ces nouvelles cannebergeries sont situées principalement à Saint-Louis-de-Blandford (309 hectares), Saint-Lucien (142 hectares) et Notre-Dame-Des-Lourdes (138 hectares).

Il n'existe pas de normes provinciales pour contrôler les coupes forestières dans les boisés privés. Les municipalités et certaines MRC commencent à adopter des règlements à cette fin, mais il s'agit pour l'instant d'initiatives timides malgré le résultat souvent radical sur l'écologie et le paysage locaux.

PATRIMOINE

SUITE DE LA PAGE 1

Évidemment, elle est bien terminée, la triste époque archaïque des démolitions massives sous l'administration de Jean Drapeau, qui a livré la ville aux promoteurs bêtes et brutaux. Quand même, encore la semaine dernière, la présidente d'Heritage Montréal, Louise Dusseault-Letocha, a écrit à la ministre Diane Lemieux pour signaler deux exemples récents « mettant en lumière les insuffisances du cadre de gestion du patrimoine architectural, tant en matière de préservation des biens publics que dans l'encadrement de projets privés ».

Premier exemple: la démolition de l'ancien édifice du YMCA, au centre de la métropole. « Un cas qui n'est pas sans nous rappeler, de manière plus dramatique et irréparable, les questions qu'avait soulevées le dossier de la maison Notman quant à la manière par laquelle le ministère de la Culture compte s'acquitter de ses responsabilités en matière de protection », écrit la présidente Dusseault-Letocha. Le promoteur d'un hôtel avait dans sa mire la maison et son immense annexe. Finalement, sous la pression des citoyens, le ministère de la Culture a bloqué l'affaire, l'automne dernier.

Second exemple: l'édifice Ernest-Cormier, dans le Vieux-Montréal, qui n'est toujours pas classé, de sorte qu'aucune mesure juridique n'assure que la transformation de l'immeuble en siège de la Cour d'appel respectera son intégrité intérieure. « C'est un bien de l'État, un bien qui a toutes les qualités pour lui mériter, dans n'importe quelle société civilisée, un statut de protection et de reconnaissance », commente M. Bumbaru. Mais ici, il n'en bénéficie pas plus que n'importe quel autre bâtiment du quartier historique. Même l'intérieur de la basilique Notre-Dame pourrait légalement être repeint en off-white... »

Mme Lambert est d'autant plus sensible à ce cas que son musée possède le Fonds des archives de l'architecte Ernest Cormier. Elle a écrit à la ministre de la Culture en mai pour lui demander de « reconnaître, de protéger, de conserver et de respecter l'intégrité de l'intérieur, des éléments de mobilier et de l'extérieur de ce bâtiment remarquable ». Diane Lemieux a simplement répondu que les travaux allaient assurer

« de manière générale » la conservation de cet édifice. « Qu'est-ce que ça veut dire? », demande Mme Lambert. Il n'y a aucune norme précise.

Tout en donnant verbalement des garanties, la Société immobilière du Québec, responsable du chantier en plan, a confié la restauration de l'édifice à une firme d'architectes sans expertise patrimoniale. « Ici, les seuls critères d'évaluation des projets de rénovation proviennent de la comptabilité », commente encore Mme Lambert. On prend toujours la proposition la plus basse, comme si on pouvait restaurer un bâtiment de qualité en n'y mettant pas le prix. C'est honteux comme façon de fonctionner.

En Angleterre, de 8 à 10 % du territoire bénéficie de protection patrimoniale. Le Vérificateur général fournit un rapport sur la gestion de ces trésors nationaux. Ici même, le fabuleux mont Royal ne bénéficie d'aucune mesure juridique globale de conservation. « Des audiences publiques sur le mont Royal ont eu lieu il y a une décennie déjà », ajoute la muséologue, qui a consacré une exposition au concepteur du parc, Frédéric Law Olmsted. « On attend toujours. Mme Lemieux a beau être très gentille, elle ne fait rien. »

Pas même besoin de traverser en Europe pour trouver des exemples à suivre. New York confie à une commission indépendante l'évaluation et le classement des édifices. La Constitution du Vermont assure la protection du patrimoine paysager de l'État bucolique. Le gouvernement fédéral canadien a adopté une politique de gestion de ses édifices patrimoniaux depuis une vingtaine d'années. Ici, la politique du patrimoine se fait toujours attendre même si la commission ad hoc dirigée par Roland Arpin a remis ses recommandations il y a plus d'un an.

« Il nous faut une véritable politique, avec des moyens supplémentaires substantiels pour l'appliquer. Il faudra y retrouver tous ces verbes: connaître, faire connaître, protéger, restaurer... », dit Dinu Bumbaru, ajoutant que ces balises nationales d'intervention devraient d'autant plus importantes que le gouvernement s'apprete à injecter environ 300 millions au centre-ville dans son projet de tours de bureaux et de salle pour l'OSM. « 300 millions, sans balises, au Québec, ça peut faire 300 millions de dégâts. »

RÉCRÉ

SUITE DE LA PAGE 1

d'éducation physique), il a instauré depuis six ans un système de jeux organisés auquel les enfants doivent obligatoirement s'inscrire à chaque semaine. Entre le ballon-chasseur et le drapeau, la palette brûlée et la balle volée, les mousses forment de petites équipes de cinq ou six et se dispersent dans la cour d'école, qui a été spécialement divisée en 25 terrains voués à l'occupation des enfants.

« Dans plusieurs écoles, les surveillants de récréation ne peuvent pas bien surveiller parce qu'ils passent leur temps à régler les petits conflits de tout le monde », explique Claude Picard qui, depuis quelque temps, donne des conférences sur le sujet à travers tout le Québec tant les écoles intéressées par cette idée se multiplient. « Chez nous, les surveillants ont le temps de surveiller et ils peuvent aussi en profiter pour prendre une bonne bouffée d'air! »

En plus de passer la totalité des vingt minutes de récré matinale à jouer, jouer et jouer, les enfants ont le plein contrôle de leur territoire. Des « agents de la paix » sélectionnés par les élèves veillent à la résolution de conflits entre élèves enflammés; des secouristes formés parmi les élèves de cinquième et sixième années peuvent donner les premiers soins pour des blessures mineures; enfin, des moniteurs, issus de la sixième année, sont jumelés à des petits de la maternelle et de première année pour les accompagner dans leurs jeux.

« Si la cour de récré n'est pas animée, c'est là que les problèmes commencent », poursuit M. Picard, qui souhaitait d'abord et avant tout faire bouger les enfants un petit peu chaque jour. « Je ne me rappelle plus de la dernière bagarre qu'il y a eu chez nous. »

En plus de lutter contre l'oisiveté des enfants — les études s'accumulent sur les méfaits de la télé et de l'ordinateur sur la santé des petits —, M. Picard voulait redonner aux enfants le contrôle de leur cour d'école. « Quand je donne des conférences, beaucoup de gens s'inquiètent du caractère obligatoire du système. Mais on ne les encadre pas trop, au contraire! Ils sont heureux et ne sortent pas dehors avec la baboune! Ils ont hâte à la récré! »

Avec la réforme et le nouveau régime pédagogique, des écoles ont réduit les heures d'éducation physique offertes chaque semaine. « Chez nous, on est réduits à deux périodes de 47 minutes sur 10 jours! », déplore-t-il. « J'ai remarqué que dans mes classes, les enfants sont de moins en moins en forme et prennent du poids. »

Si, depuis quelques années, plusieurs écoles ont pris conscience de l'importance de la lutte contre la violence, cette bataille a pris des formes diverses d'un établissement à l'autre. « Ce genre d'activités particulières est devenu de plus en plus fréquent depuis quelques années parce qu'on sent un mouvement collectif pour contrer la violence », explique Berthier Dolbec, conseiller en développement pédagogique à la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Plusieurs approches ont été expérimentées, certaines investissant plus sur le personnel, d'autres davantage sur les jeunes eux-mêmes. « Rien ne nous indique qu'une voie est meilleure que l'autre, mais une chose est sûre: plus tout le monde est alerté par le problème, moins on tolère la violence. Ça donne parfois l'impression qu'il y en a de plus en plus. »

SCRS

SUITE DE LA PAGE 1

L'analyse ne contient rien de secret même si elle provient de l'agence fédérale d'espionnage. Le SCRS s'inspire de sources dites ouvertes, entre autres des rapports du Pentagone et de la Central Intelligence Agency (CIA), pour en arriver à ses conclusions pessimistes.

La sécurité du Canada n'est pas menacée à court terme, conclut le SCRS dans ce document d'une dizaine de pages. Mais les soldats canadiens déployés dans les régions à risque du globe, comme le sud de l'Asie ou le Moyen-Orient, pourraient se retrouver dans une situation délicate.

Les programmes scientifiques des principaux aspirants à l'arme nucléaire ne sont pas assez avancés pour constituer une menace immédiate, estime l'agence de renseignement. Mais ces pays pourraient compromettre le régime international de non-prolifération à moyen terme. Les vives tensions qui régissent en Asie du Sud ainsi que le succès de l'Inde et du Pakistan dans leur course pour développer la bombe nucléaire pourraient inciter d'autres États à accélérer leur quête de l'arme de destruction massive absolue.

Citant un rapport du Pentagone daté de janvier 2001, le SCRS affirme que l'Iran « cherche à acquérir de la matière fissile et de la technologie de fabrication d'armes par l'entremise d'un réseau complexe d'organisations militaires et civiles ». L'Iran possède « une structure organisée » afin d'en arriver un jour à produire le plutonium et l'uranium hautement enrichis qui entrent dans la fabrication d'une bombe nucléaire.

L'Irak a conservé des documents de son programme nucléaire clandestin, démantelé à l'issue de la guerre du Golfe, affirme le SCRS en se basant sur les conclusions de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). En février 2001, la CIA affirmait que « l'Irak a probablement poursuivi ses travaux de recherche-développement théoriques à petite échelle dans le cadre de son programme nucléaire », rappelle le SCRS.

La Libye poursuit également son programme de R-D même s'il lui faudra « encore beaucoup d'aide étrangère avant de pouvoir envisager la fabrication d'armes nucléaires », affirme le SCRS en citant encore la CIA.

Le SCRS relaie également les doutes américains en ce qui a trait à la Corée du Nord, qui a tenté d'acquiescer des technologies d'enrichissement de l'uranium aussi récemment qu'en 1999.

Le SCRS se porte enfin à la défense des intérêts nationaux. Le Canada serait « fort embarrassé » si des nations étrangères en venaient à utiliser son expertise, ses matières ou ses technologies pour remporter cette course à l'arme nucléaire anticipée. Un tel scénario s'était déjà réalisé lorsque l'Inde avait acheté un réacteur Cirus. Le plutonium produit à l'aide du réacteur a ensuite été utilisé pour construire l'engin qui a servi au premier test nucléaire de l'Inde.

Restaurant Gutenberg — cuisine française qui fait bonne impression

► CE MIDI: Entrée + tartare de bœuf coupé au couteau et frites + dessert • 18\$

► Envie de cuisiner? Informez-vous sur notre formule Chef d'un soir.

359, av. du Président-Kennedy (coin de Bleury) • Place des Arts • Tél.: 285-8686 • gutenberg@qc.airs.com